

**REVUE DE PRESSE  
CERCLE DE L'ÉPARGNE  
DECEMBRE 2014**

TABLE DES MATIERES

<b>PRESSE ECRITE</b> .....	4
<b>Livret A : décollecte de 1,25 Md€ en novembre</b> .....	4
L'Argus de l'assurance   Par Anne Lavaud   Publié le 30 décembre 2014.....	4
<b>Perspectives économiques 2015 : pour Philippe Crevel, une timide amélioration possible... mais sous de nombreuses conditions</b> .....	5
Atlantico.fr   Publié le 30 décembre 2014.....	5
<b>Protection sociale Information : Interview de Philippe Crevel</b> .....	8
Protection sociale Information   Par Valérie Devillechabrolle   Publié le 24 décembre 2014 ...	8
<b>Les Français boudent de plus en plus leur livret A au profit de l'assurance-vie</b> .....	12
Le Figaro   Danièle Guinot   Publié le 23 décembre 2014.....	12
<b>Assurances-vie en souffrance : ce que les ayants droit doivent savoir pour éviter qu'elles ne leur passent sous le nez</b> .....	14
Atlantico.fr   Publié le 23 Décembre 2014 .....	14
<b>Les Français n'ont jamais autant épargné pour leur retraite : petit guide pour choisir les meilleures options</b> .....	16
Atlantico.fr   Publié le 18 Décembre 2014 .....	16
<b>Les Français n'ont jamais autant épargné pour leur retraite</b> .....	18
Challenges   Jean-Louis Dell'Oro   Publié le 16 Décembre 2014.....	18
<b>Retraites complémentaires dans le rouge : pourquoi les cotisations des salariés du privé financent bien d'autres choses que leurs pensions</b> .....	20
Atlantico.fr   Publié le 18 Décembre 2014 .....	20
<b>Un pécule de vacances et autres particularités du système de retraite en Belgique</b> ....	22
Votre Argent   Aurélie Blondel   Publié le 15 Décembre 2014.....	22
<b>La bombe sociale à retardement : les trentenaires interdits d'accès à la propriété</b> .....	26
Atlantico.fr   Tribune de Philippe Crevel   Publié le 15 décembre 2014 .....	26
<b>Retraites complémentaires: la Cour des comptes préconise un départ à 64 ans</b> .....	30
Sud Ouest   Publié le 15 décembre 2014.....	30
<b>Épargne retraite : la revanche du Perp</b> .....	34
Le Nouvel Economiste   par Pierre-Jean Leca   Publié le 10 décembre 2014 .....	34
<b>Retraite : « Juste un autre monde »</b> .....	39
L'Agefi Actifs   Jean-Charles Naimi   Publié le 10 Décembre 2014.....	39
<b>Le Cercle de l'Épargne rebondit avec AG2R-La Mondiale</b> .....	40

L'Argus de l'assurance   Carole Molé-Genlis   Publié le 09 décembre 2014.....	40
<b>Non mais Arrco quoi !</b> .....	44
Votre Argent   Aurélie Blondel   Publié le 02 décembre 2014 .....	44
 <b>RADIO</b> .....	 48
 <b>Contrats en déshérence : « Il est parfois difficile de retrouver le bénéficiaire »</b> .....	 48
Europe 1 Midi   Mardi 23 décembre 2014 .....	48
<b>Comment bien préparer sa retraite ?</b> .....	48
Question d'Argent   Patrick Lelong   dimanche 7 décembre 2014 .....	48
 <b>VIDEO ET TELEVISION</b> .....	 48
 <b>Placements : Quel bilan pour 2014 ?</b> .....	 49
Intégrale Placement   Présenté par Guillaume Sommerer & Cédric Decoeur   Publié le mercredi 31 décembre 2014 .....	49
<b>Epargne et Vous : comment placer son argent en 2015 ?</b> .....	49
Epargne & Vous   par Philippe Crevel & Cassien Masquillier   Publié le mercredi 31 décembre 2014 .....	49
<b>Epargne et vous : spécial Noël 2014</b> .....	49
Epargne & Vous   par Julien Moro   Publié le jeudi 25 décembre 2014 .....	50
<b>Epargne et vous : le meilleur de 2014</b> .....	50
Epargne & Vous   par Julien Moro   Publié le jeudi 18 décembre 2014 .....	50
<b>C'est dans l'air</b> .....	50
France 5   Présenté par Yves Calvi   le 17 décembre 2014 .....	50



## Livret A : décollecte de 1,25 Md€ en novembre

L'Argus de l'assurance | Par Anne Lavaud | Publié le 30 décembre 2014



Livret A qui pleure, assurance vie qui rit ! Décidemment, l'épargne réglementée n'a plus la cote. En effet, le **Livret A** affiche en novembre unedécollecte pour le septième mois consécutif, qui s'élève cette fois-ci à **1,25 Md€** amenant la décollecte globale à 5,84Md€ depuis le début de l'année. Au total l'encours du Livret A tombe à 260,3 Md€.

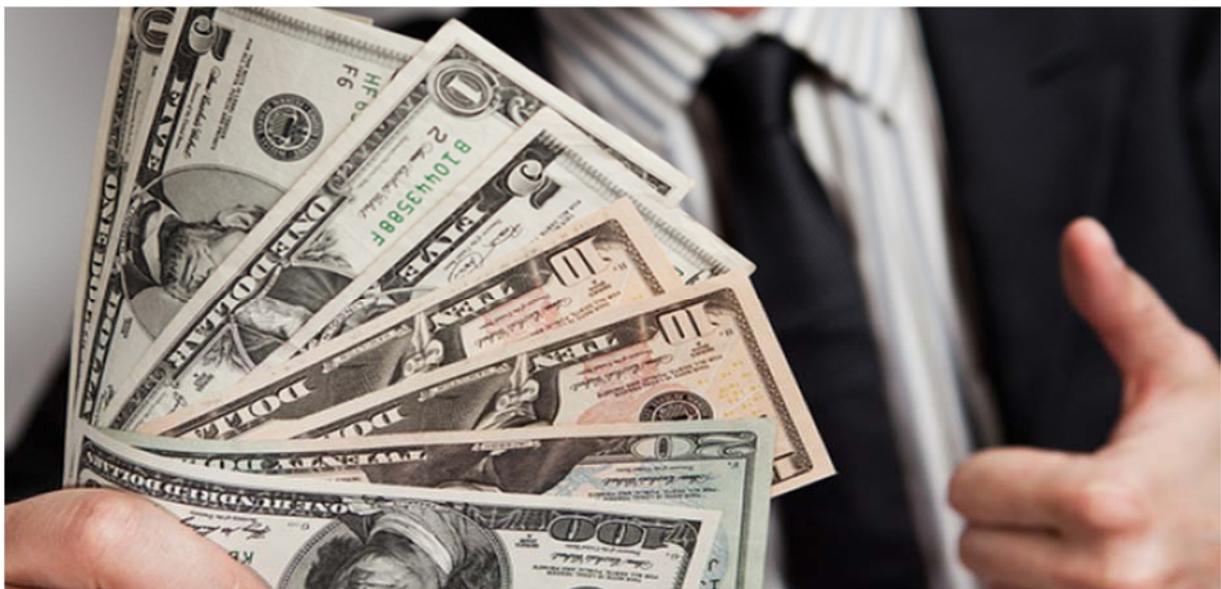
### NOVEMBRE À LA PEINE

Les analystes, dont Philippe Crevel, directeur du Cercle de l'épargne, soulignent que novembre n'est jamais un bon mois pour le Livret A, les Français piochant dans leur épargne en prévision des fêtes de fin d'année : « *Le Livret A et le LDD sont les antichambres du compte courant des Français et d'autant plus que la gestion via internet facilite les virements. Or, il faut rapprocher cette mauvaise performance du regain de consommation de 0,4% observé en novembre* », souligne le directeur du Cercle de l'épargne.

### VERS UNE NOUVELLE BAISSSE DU TAUX ?

Cette mauvaise performance intervient alors que **la collecte en assurance vie progresse** (la collecte nette positive s'établit à 1,9 Md en novembre) et que les taux d'intérêts des fonds euros sont en train de tomber les uns après les autres. Or, **les taux servis font largement la différence avec le 1% du Livret A**, d'autant que la question d'une nouvelle baisse est toujours d'actualité.

**Pour l'économiste, le redressement de la France se fera au dépend de la zone euro, elle-même très sensible aux évolutions économiques outre-Atlantique. Dollar, inflation, et contre-choc pétrolier seront ainsi les variables à observer à la loupe -faute de les maîtriser- pour réagir en conséquence. Et si la BCE en aura la première responsabilité concrète, la capacité d'influence française à Bruxelles aura aussi une importance déterminante.**



L'année 2014 aura été celle des paradoxes et des grands écarts. La Chine est devenue la première puissance économique mondiale tout en connaissant un net ralentissement de sa croissance ; les Etats-Unis ont perdu leur place de leader qu'ils occupaient depuis 1872 tout en bénéficiant d'une croissance quasi-chinoise au 3ème trimestre. 2014 devait être l'année de la reprise en Europe. Dans les faits, les Etats de l'Europe du Sud en indécision financière, ces dernières années ont rebondi quand les autres sont entrés en léthargie avancée.

L'Espagne, le Portugal, l'Irlande et la Grèce sont ainsi sortis de l'ornière de la récession ; en revanche, la France, l'Italie mais aussi l'Allemagne stagnent. 2014, ce fut tout à la fois la fin du quantitative easing aux Etats-Unis, les taux les plus jamais connus en France, un pétrole en mode contre-choc et un euro glissant à la baisse.

### **Les taux d'intérêt comme fil rouge de l'année 2015**

L'année 2015 risque d'être rythmée par les décisions des banques centrales qui, par défaut, sont devenus les vrais patrons de l'économie mondiale. Si l'expansion américaine se confirme, la question d'un éventuel relèvement des taux par la FED se posera plus rapidement que prévu. Or, ce relèvement aura des conséquences mondiales. Les taux d'intérêt américains donne le "la". Leur remontée conduira à des flux accrus de capitaux au profit des placements obligataires aux Etats-Unis. Les taux d'intérêt des autres pays suivront le mouvement faute de quoi les capitaux pourraient se faire plus rares. L'Europe sera alors dans l'œil du cyclone. Une augmentation des taux pourrait casser les espoirs de la reprise économique et mettre en difficulté certains Etats voire certains établissements financiers. La Présidente de la FED est favorable à une remontée lente et progressive des taux mais elle doit composer avec des faucons enclins à accélérer le processus.

### **La BCE à la manœuvre pour éteindre les incendies**

La BCE se prépare à intervenir pour maintenir un écart de taux avec les Etats-Unis avec comme possibilité, l'achat de titres publics. Ce serait une révolution pour la banque centrale et qui nécessiterait l'accord des Allemands. Avec une croissance faible et une inflation quasi-nulle, la BCE devra peser de tout son poids afin que les taux longs ne soient pas prohibitifs et ne tuent dans l'œuf le début de reprise. Dans ces conditions, l'euro devrait continuer à se déprécier durant une grande partie de l'année avec comme limite la soutenabilité pour les Etats-Unis d'un dollar fort.

### **La zone euro finira-t-elle par sortir de la stagnation ?**

En 2015, la Grèce sera encore au menu avec la finalisation de la dernière tranche de soutien. Les soubresauts politiques en cours pourraient gêner fortement la négociation ce qui serait d'autant plus préjudiciable que la Grèce commence à sortir la tête de l'eau.

Au-delà de la Grèce et de l'arrivée, en 2015, d'un 19ème membre au sein de la zone euro, la Lituanie devrait logiquement sourire un peu plus à l'Europe. En effet, si avec la baisse du cours du pétrole, la dépréciation de l'euro, les faibles taux d'intérêt, le plan Juncker en faveur de l'investissement, rien ne se passe, cela signifie que le mal est sérieux voire très sérieux. Certes, il faut toujours se méfier des évidences. Néanmoins, avec la très faible inflation, les ménages européens devraient bénéficier d'un gain de pouvoir d'achat qui pourrait contribuer à favoriser la consommation et la croissance.

Il ne faudrait néanmoins pas que la déflation s'installe avec à la clef une chute de l'investissement. Par ailleurs, le pétrole ne restera pas bas très longtemps. Il faut donc rapidement profiter du contre-choc.

Malheureusement, il y a peu de chances qu'au-delà du plan Juncker, l'Europe élabore une véritable stratégie de croissance. Faute de responsables véritablement européens disposant d'un charisme suffisant, il est vain d'attendre des avancées sur la création de politiques fiscales et sociales communes. Pour traiter la question des travailleurs détachés, il serait utile de créer une caisse européenne de Sécurité sociale à laquelle seraient affiliés les actifs travaillant en-dehors de leur pays. Cette caisse serait une source de transferts financiers et pourrait jouer un rôle contra-cyclique.

### **Et la France, en 2015, entre espoir et doutes ?**

La France devra passer le cap du mois de mars qui se traduira par la fin du sursis accordé par Bruxelles au Gouvernement. D'ici là, il faudra qu'il fasse pattes blanches en matière de maîtrise budgétaire. François Hollande espèrera, fidèle à son habitude, le retour de la croissance et sa vista qui lui fait cruellement défaut depuis 2012. Sauf miracle, la majorité devrait subir deux cuisantes défaites électorales en 2015 aux cantonales et aux régionales. La majorité ne devrait conserver au mieux qu'une vingtaine de départements et une région. Ces échecs répétés pourraient reposer la question de la ligne économique avec en ligne de mire l'élection présidentielle de 2017.

Sur le plan des entreprises, l'entrée en vigueur du pacte de solidarité et la montée en puissance du CICE devraient se faire sentir surtout au cours du second semestre. La loi Macron suffira-t-elle à un crée un déclic pour engager de nouvelles réformes ? Ce n'est pas gagné. De nombreux écueils nous attendent en 2015 avec en premier lieu la négociation sur les régimes complémentaires Agirc-Arrco et le nécessaire et toujours reporter assainissement de l'assurance-maladie. .

Il faut espérer qu'une seule chose, le retour d'un minimum de confiance. Ce retour ne pourra se construire que si les Français n'attendent pas tout de l'Etat. Un tel changement d'attitude serait une belle victoire...

### **Quelle durée de vie pour le contre choc pétrolier ?**

Le contre-choc pétrolier a été la bonne surprise de la fin d'année 2014. Il est le produit d'un déséquilibre classique entre l'offre et la demande. L'OPEP ne contrôle plus 35 % du marché du pétrole contre 42 % en 2008. La montée en puissance des pays non-OPEP avec, en particulier, la forte progression des Etats-Unis et du Canada a changé la donne. L'Arabie Saoudite, premier producteur, ne veut pas jouer le rôle de régulateur de dernier ressort.

Les pays de l'OPEP peuvent supporter mieux que d'autres la baisse des cours. Les coûts d'exploitations au sein des pays du Golf sont faibles en comparaison de ceux des Etats-Unis, d'Amérique Latine ou de Russie. La baisse des cours risque de remettre en cause la rentabilité de certains gisements. Par ailleurs, sur un point de vue géostratégique, elle handicape des pays comme la Russie ou l'Iran. Elle rend moins attractive le pétrole de contrebande en provenance, par exemple, de Daech. Les pays du Golf peuvent supporter la diminution des cours en raison des appréciables réserves financières accumulées ces dernières années.

L'appréciation du dollar réduit, en partie, l'impact du recul du prix du baril.

L'OPEP fait donc le pari d'une remontée progressive du prix du pétrole au cours du second semestre 2015. Cette remontée serait également liée à l'amélioration de la conjoncture économique. En trente ans, l'OPEP est intervenue une cinquantaine de fois : 22 fois pour faire baisser les prix, 27 fois pour les faire remonter. Les précédents démontrent que les à-coups de faiblesse peuvent être suivis de réactions assez rapides de la part de l'OPEP. Ainsi, au début de

l'année 1986, les Saoudiens avaient décidé quasi unilatéralement de laisser filer les prix. Le baril était ainsi tombé moins de 10 dollars le baril. Cette chute fut enrayée dès le mois d'août 1986 avec l'instauration de nouveaux quotas pour la vente de pétrole. En 1998-1999, après la crise asiatique, l'OPEP confronté à une forte chute du prix du baril, moins de 12 dollars, avait durci les quotas de production entraînant une hausse. En 2008, avec la crise économique et financière, le baril est rapidement passé d'un pic à 147 dollars à 35 dollars. Pour enrayer ce mouvement de baisse, l'OPEP avait alors décidé de retirer 4,8 millions de barils en quelques mois, le quota tombant à 24,8 millions de barils permettant une remontée du baril à 100 dollars.

### **Un nouveau boom économique nous attend-il ?**

Une crise financière met du temps à s'effacer et nous le vivons en direct. Mais, au-delà des aspects conjoncturels récessifs ou déflationnistes, des facteurs de croissance sont présents et pourraient éclore prochainement. L'interconnexion des objets en recourant aux réseaux et la robotisation ne sont pas des gadgets. Elle accroît les capacités d'action des êtres humains ; elle les débarrasse des tâches les moins valorisantes. Certains mauvais esprits affirmeront que cette révolution tuera de nouveaux emplois. Mais, dans ce cas, il faut également condamner la machine à laver, l'électricité, les ordinateurs... Cette révolution qui est dans le prolongement des précédentes abouti à spécialiser les êtres humains dans le travail intellectuel, dans l'innovation, dans la conception et dans la production de symboles. Jamais, l'humanité n'a connu autant de chercheurs travaillant en réseaux, jamais le nombre de brevets par an n'a été aussi important. Il est logique que cet essor de la recherche puisse déboucher sur de la croissance. En outre, plus les Etats se ressemblent par le niveau de développement économique, plus les échanges sont fructueux. Or, les pays émergents se rapprochent des pays dits avancés. Il en résulte plus de consommation surtout dans le domaine des services ce qui constitue une bonne nouvelle pour la France.



#### **Protection sociale Information : Interview de Philippe Crevel**

Protection sociale Information | Par Valérie Devillechabrolle | Publié le 24 décembre 2014

# Protection sociale

I N F O R M A T I O N S

## Retraite

■ Agirc-Arrco : la Cour tacle aussi la gestion p. 2

■ Le patronat critique le parti pris du COR p. 2

## Santé

■ Avis d'efficacité : le bilan à un an de la HAS p. 3

■ Économies de gestion : les pistes de l'igas p. 4

## Famille

■ CMG : l'expérimentation d'un tiers payant p. 5

## Vie des institutions

■ Acoiss : un nouveau schéma pour les RH p. 6

## Complémentaires

■ La MGEN et Harmonie Mutuelle bientôt liées p. 7

## Santé au travail

■ La stratégie européenne 2014-2020 décriée p. 8

Protection sociale  
INFORMATIONS  
vous présente ses meilleurs  
vœux pour l'année 2015  
et vous donne  
**rendez-vous le 7 janvier**

La lettre des décideurs  
de la prévoyance,  
de la santé  
et de la retraite  
[www.WK-RH.fr](http://www.WK-RH.fr)

N° 958 - 24 décembre 2014

ISSN 1243-4477

 Wolters Kluwer

## L'interview

**Philippe Crevel**  
Économiste, président  
du Cercle de l'épargne\*

La réforme des retraites se caractérise en France par un ajustement progressif et continu du système, constant depuis 20 ans et marqué par un double mouvement de diminution des droits à retraite futurs et de simplification du système. Sur le premier point, le récent rapport du Conseil d'orientation des retraites montre que, même dans une conjoncture économique favorable, le taux de remplacement moyen des pensions va baisser de 22%. La proposition de la Cour des comptes d'inscrire l'Agirc-Arrco dans un PLFSS élargi contribue, elle, à l'étatisation accrue du système.

### Cela vaut-il pour tous les régimes ?

Les régimes spéciaux restent encore, pour l'essentiel, en dehors du spectre de ces évolutions. Mais ce grand écart avec le privé sera difficile à tenir au nom de l'équité. Il commence aussi à brider la réforme : impossible d'avancer sur un calcul de la pension sur toute la carrière dans le privé tant que le secteur public restera calé sur celui des six derniers mois. Enfin, l'Europe acceptera-t-elle longtemps que le financement des retraites du public soit majoritairement assuré par des subventions d'équilibre sans transiter par une caisse clairement identifiée ?

\*Auteur de *Retraite, juste un autre monde*, publié aux éditions Tempoits

## Retraite

# Agirc-Arrco : le pilotage paritaire sous pression

Au terme de plus de 18 mois d'audit (PSI n° 889), la Cour des comptes a rendu publiques, le 18 décembre, ses conclusions sur le pilotage et la gestion des régimes de retraite complémentaire du privé.

Les partenaires sociaux, qui gèrent l'Agirc-Arrco depuis près de 70 ans « sans avoir généré un euro de dette », en ont gros sur le cœur. En dépit de l'éloge rendu par **Didier Migaud**, premier président de la Cour des comptes, à leur « pilotage rigoureux, voire courageux », l'une des principales recommandations que cette institution en tire vise à « inclure l'Agirc-Arrco dans le champ d'un PLFSS élargi ». Autrement dit, à les placer sous la coupe du gouvernement et du Parlement ! Cette préconisation a d'ailleurs été soumise à l'étude du Haut Conseil du financement de la protection sociale par **Manuel Valls**, avant même la parution du rapport (PSI n° 952). De plus, sous couvert « d'éclairer le choix » des partenaires sociaux, les rapporteurs leur adressent une véritable feuille de route pour la négociation qui s'ouvrira le 17 février. Ces « orientations », qui devraient au minimum, selon les rapporteurs, « améliorer le solde de 5,5 Mds€ dès 2018 », concernent tous les leviers sensibles. 1/La « remise en cause de la clause plancher » annexée à la sous-indexation des pensions. 2/La déconnexion des âges de départ en retraite entre régime général et Agirc-Arrco. 3/L'instauration d'une solidarité financière accrue entre l'Arrco et l'Agirc, prélude à une « fusion à brève échéance » et moyennant « une harmonisation des rendements » des taux des cotisations AGFF. « Patronat et syndicats ne doivent rien s'interdire, vu la gravité de la situation », a insisté **Didier Migaud**. « Nous n'avons pas attendu le rapport de la Cour pour établir dès 2010 le constat et travailler sur les pistes de redressement possibles sans en exclure aucune », plaident, amers, les présidences de l'Agirc-Arrco.

Tous dénoncent cette « pression inutile mise sur la négociation » qui promettrait déjà d'être extraordinairement difficile vu l'étroitesse des marges de manœuvre. Que ce soit en termes de baisse des pensions, de hausse des cotisations et même d'incitation au report de l'âge moyen de liquidation. « Il faudra bien en mesurer les impacts sur l'emploi des seniors et les régimes de prévoyance », rappelle un syndicaliste. Reste à comprendre les raisons de cette mise à l'index de la gestion paritaire. « L'État larguerait-il sur les 60 Mds€ de réserves accumulées par les régimes de retraite complémentaire ? » s'interroge un administrateur de l'Agirc-Arrco. Cela fait-il partie de la « gesticulation politico-budgétaire » destinée à Bruxelles ? Ou s'agit-il d'un moyen – pas très fair-play – de détourner l'attention du pilotage gouvernemental de l'équilibre des régimes de fonctionnaires, calamiteux du point de vue de la dette publique (PSI n° 951) ?

Protection Sociale Informations - N° 958 - 24 décembre 2014 

## Les Français continuent à vider leur livret A: où va l'argent?

L'expansion | par Laurent Martinet | Publié le 24 décembre 2014

Les détenteurs d'un Livret A ont effectué, pour le septième mois consécutif, davantage de retraits que de dépôts, selon la Caisse des dépôts. Au bénéfice très probable de l'assurance-vie.

Le livret A ne fait décidément plus recette. En novembre, pour le septième mois consécutif, les Français ont effectué davantage de retraits que de dépôts sur ce produit d'épargne populaire diffusé à 63 millions d'exemplaires. Sur les 11 premiers mois de l'année, la différence entre les retraits et les dépôts s'est creusée pour s'établir en cumulé à 5,84 milliards d'euros, [selon les chiffres de la Caisse des dépôts](#).

### Une décollecte très relative

Le livret A, destiné entre autres à financer le logement social, va donc finir l'année allégé de quelques milliards. Faut-il s'en inquiéter? "La décollecte du livret A est à relativiser", note pour L'Expansion Philippe Crevel, directeur du Cercle de l'épargne. "Elle succède à une année de forte collecte." Avec le relèvement de son plafond au premier janvier 2013, le livret A a fait le plein. La collecte a continué à progresser jusqu'en avril 2014 à **268,7 milliards**. Avant qu'au premier août, [le taux de rémunération passe de 1,25% à 1% pour s'aligner sur l'inflation](#).

La décade commence en juillet. Mais fin 2014, les encours du livret A s'élèvent tout de même encore à **260,3 milliards** d'euros. Alors qu'en 2008, ils n'étaient que de **165 milliards**. Ce qui fait dire à Odile Renaud-Basso, directrice générale adjointe du groupe Caisse des dépôts que "nous ne sommes pas inquiets [...] une décollecte nette de 5 à 7 milliards d'euros, ce n'est pas grand-chose par rapport aux 70 milliards engrangés par l'ensemble des réseaux ces dernières années". Sur l'ensemble livret A - livret de développement durable, la décollecte pour l'année 2014 est de 2%.

### Le livret A, une épargne de riches?

Où est passé l'argent retiré par les Français de leur livret A? La décollecte n'a pas favorisé la consommation, restée déprimée toute l'année malgré [le léger rebond enregistré par l'Insee au troisième trimestre](#). Par contre, les chiffres de la Banque de France signalent une augmentation du taux de croissance des dépôts à vue parallèle à une décollecte des comptes sur livret depuis fin 2013. "Les Français aiment tellement leurs banquiers qu'ils leur font cadeau de leurs liquidités", s'amuse Philippe Crevel.

Mais l'argent du livret A est probablement allé en grande partie vers l'assurance-vie, dont les excellents résultats font contraste. La collecte nette de l'assurance-vie, qui cumule **1515,2**

**milliards d'encours**, s'élève à 21,3 milliards pour l'année. Rien d'étonnant, avec un rendement attendu entre 2,2 et 2,4% en 2014.

A priori, pas le même public que le modeste livret A. Mais un coup d'oeil au [rapport annuel 2013 de l'Observatoire de l'épargne réglementée](#) permet de s'apercevoir les livrets **au-dessus de 15 300 euros** représentaient à eux seuls 58,4% de l'encours total. Pour ces épargnants avisés, l'assurance-vie, malgré sa fiscalisation, est devenu un placement plus intéressant.



## Les Français boudent de plus en plus leur livret A au profit de l'assurance-vie

Le Figaro | Danièle Guinot | Publié le 23 décembre 2014



En novembre, les épargnants ont encore retiré 1,25 milliards d'euros de leur Livret. En revanche, ils ont continué à alimenter leur contrat d'assurance-vie. Depuis janvier, ils ont investi plus de 21 milliards d'euros sur ce placement.

Depuis le printemps, les mois se suivent et se ressemblent pour le livret A. En novembre et pour le septième mois consécutif, les Français ont ainsi puisé dans leur placement, dont le taux de rémunération est tombé à 1% net le 1er août. Ils ont ainsi retiré 1,25 milliards d'euros supplémentaires. Certes, ce montant est deux fois moins élevé que ceux observés en octobre (-2,93 milliards d'euros) et en septembre (2,37 milliards d'euros), mais ils restent conséquents. Au total, au cours des onze premiers mois de l'année, les épargnants ont déjà retiré 5,84 milliards d'euros de leur [livret A](#), dont les encours s'élèvent à 260,3 milliards d'euros (pour plus de 60 millions de livrets). A moins d'un improbable retournement de situation, ce produit d'épargne va donc terminer l'année dans le rouge. Pareille situation s'était déjà présentée au cours de la dernière décennie, par exemple en 2005 où la décollecte avait atteint 3,43 milliards d'euros.

### Le succès de l'assurance-vie ne se dément pas

Le mois dernier, et pour le troisième mois consécutif, les épargnants ont aussi partiellement vidé leur livret de développement durable ([LDD](#)), adossé à un compte bancaire et rapportant

autant que le livret A. Les retraits ont ainsi atteint 380 millions d'euros en novembre, soit là aussi bien moins qu'en octobre (-880 millions d'euros) et septembre (-780 millions d'euros). Au total entre janvier et novembre, 390 millions d'euros ont été retirés des LDD dont les encours atteignent 100,6 milliards d'euros.

Depuis la fin de l'été, de nombreux ménages puisent dans ces bas de laine pour faire face aux dépenses de rentrée, au paiement des impôts et à l'achat des cadeaux de fin d'année. «Le Livret A a été victime du regain de la consommation de 0,4 % au mois de novembre. Le Livret A et le LDD sont, en effet, devenus les antichambres du compte courant ; les Français puisent dans ces enveloppes pour financer les dépenses incontournables et pour financer les petits extras de fin d'année», estime Philippe Crevel, directeur du Cercle de l'Épargne.

Comme c'est le cas depuis plusieurs mois, une bonne partie de l'épargne du Livret A a aussi été transférée sur les contrats d'[assurance-vie](#), plus rémunérateurs, dont le succès ne se dément pas. En novembre, les Français ont ainsi versé 1,9 milliard d'euros supplémentaires sur leurs contrats. Au total, ils ont déjà investi au cours des onze premiers mois de l'année, 21,3 milliards d'euros sur leurs contrats, selon les chiffres de l'Association française de l'assurance. L'encours de ce placement détenu par 62% des Français atteint désormais 1515,2 milliards d'euros!

Allianz vient d'écoper d'une amende record de 50 millions d'euros. Il est reproché au groupe allemand de ne pas avoir fait suffisamment d'efforts pour retrouver les bénéficiaires d'assurances-vie non réclamées.

**Atlantico : Normalement, comment est-on prévenu que l'on est le bénéficiaire d'une assurance-vie ?**

**Philippe Crevel : Il existe plusieurs cas de figures :**

Dans le cas du décès du titulaire, ce peut être le notaire qui informe l'ayant-droit. Cela n'est pas nécessaire. Autrement, il se peut que la compagnie d'assurances dispose de suffisamment d'informations et fasse correctement son travail pour informer les ayant-droit. Voilà pour les cas classiques.

Mais il peut arriver que la compagnie d'assurances n'ait pas connaissance du décès. En vertu des dispositions en date de 2007, renforcées par la loi de juin 2014, **les compagnies ont l'obligation de tester leur portefeuille de clients pour déterminer si ces derniers sont toujours vivants, ou décédés.** Cela se fait au travers du mécanisme de fichiers [AGIRA](#), qui reprend le fichier Insee des personnes vivantes et décédées. Une fois que les compagnies d'assurances ont pris connaissance du décès, elles doivent rechercher les ayant-droit.

Deux scénarios se présentent alors : soit les ayant-droit sont clairement désignés, avec suffisamment de mentions – nom, prénoms, date de naissance, adresse... – soit on ne dispose que du nom et du prénom. Dans ce second cas, **il devient beaucoup plus complexe de retrouver trace de l'ayant-droit, surtout sur des contrats qui durent depuis plusieurs dizaines d'années.** Néanmoins les compagnies d'assurances ont le devoir de rechercher ces ayant-droit, sachant que le coût de ladite recherche ne sera pas imputé sur la somme qui sera transmise in fine. **C'est exclusivement aux frais de l'assureur.** Ce qui est reproché à Allianz, c'est d'avoir un peu trop traîné dans cette recherche.

Si l'on suppose être l'ayant-droit d'une assurance-vie, mais que le souscripteur disparu n'a rien précisé, auprès de qui ou de quel organisme faut-il se renseigner ?

Si l'on pressent que l'on pourrait le cas échéant être le bénéficiaire d'une assurance-vie, **il est possible de s'adresser au dispositif AGIRA pour savoir s'il existe un contrat dans lequel on est nommé désigné comme ayant-droit**. Le formulaire se trouve sur le site, où la procédure est expliquée :

*"Toute personne physique ou morale peut saisir l'[AGIRA](#) en vue de rechercher auprès de toutes les sociétés d'assurance, institutions de prévoyance et mutuelles si un contrat d'assurance vie a été souscrit à son profit par une personne dont elle apporte la preuve du décès.*

*La demande auprès de l'AGIRA est gratuite et s'effectue par courrier simple. Elle doit comporter obligatoirement :*

- les nom, prénoms et adresse du ou des bénéficiaires*
- les nom, prénoms et dates de naissance et de décès du ou des défunts*
- la copie de l'acte ou du certificat de décès"*

Donc si un membre de la famille ou une connaissance, dont on pense qu'il ou elle aurait pu transmettre quelque chose, vient à décéder, il faut contacter l'AGIRA, qui répond dans les qu Si l'assureur est identifié mais qu'un problème se pose pour récupérer l'argent, il est possible de s'adresser au médiateur de la Fédération française des assurances (FFSA), mais aussi au médiateur qui se trouve auprès de chaque société d'assurance. Outre les médiateurs externe et interne, il faut aussi s'adresser à l'autorité de contrôle prudentiel (ACPR). Avant d'en arriver au juridictionnel, plusieurs façon de récupérer son argent existent donc.

Donc à l'avenir, des cas comme celui d'Allianz ne devraient plus se reproduire ?

Les contraintes sont désormais beaucoup plus strictes, les contrats existants sont vérifiés en permanence, alors qu'avant cela ne s'appliquait que pour des personnes de plus de 90 ans

Au bout de dix ans les contrats non réclamés sont transmis à la Caisse des dépôts et consignations. Ces délais de latence dans la recherche des bénéficiaires devraient donc être moins fréquents.

Lorsque l'on souscrit une assurance-vie, quels sont vos conseils pour être sûr et certains que ses ayants-droits en bénéficient ?

Il faut donner le plus d'informations possible sur le contrat d'assurance. Si vous décidez de donner à vos enfants vous devez mettre les dates de naissance, les adresses, et d'autant plus s'il s'agit de personnes extérieures à la famille. Ce qu'il faut, c'est que ces informations permettent que les personnes puissent être contactées dans 10, 20 ou 30 ans qui viennent.

Si l'on mentionne à un notaire dans le cadre d'un acte successoral qu'un contrat d'assurance-vie a été souscrit, avec les noms des bénéficiaires, ces derniers seront mis au courant, et pourront saisir l'AGIRA si par hasard la compagnie d'assurance a gelé les fonds.

Les cas comme celui d'Allianz sont-ils fréquents ?

La Cour des comptes estime que 2 ou 3 milliards d'euros sont aujourd'hui non réclamés, sur un total de 1 500 milliards. Il faut donc relativiser le fait : mêmes s'ils sont choquants, ces cas sont exceptionnels.



**Les Français n'ont jamais autant épargné pour leur retraite : petit guide pour choisir les meilleures options**

Atlantico.fr | Publié le 18 Décembre 2014

En 2023 et comparativement à 2013, l'épargne retraite des Français aura plus que doublé pour atteindre 1 500 milliards d'euros. Une perspective cohérente avec les craintes engendrées par l'annonce récente de l'état en quasi-faillite de certaines retraites complémentaires. L'assurance-vie, les produits spécifiques mutualisés ou non, les contrats Madelin sont autant de possibilités, mais qui ne conviennent pas de manière égale à toutes les situations.



**Atlantico : Les Français n'ont jamais autant épargné pour leur retraite. Selon l'Observatoire des retraites européennes Eres, l'épargne-retraite des Français s'élevait en 2013 à 700 milliards d'euros, et devrait attendre les 1 500 milliards d'ici à 2023. Quels sont les dispositifs dédiés en la matière ?**

Philippe Crevel. Les Français ont accès à des produits dédiés spécifiquement à la retraite. Il peut s'agir de produits d'épargne retraite individuels comme le Plan d'Épargne Retraite Populaire (PERP), le Complément de retraite mutualiste (Corem), la Préfon ou des produits de nature professionnelle comme les contrats Madelin, réservés aux indépendants, ou les produits article 39 (régimes à prestations définies) et article 83 (régimes à cotisations définies). Le Plan d'Épargne Retraite Collectif (PERCO) s'inscrit dans la logique de l'épargne salariale.

Ces produits, dont l'encours est de 160 milliards d'euros, couvrent une dizaine de millions d'actifs. De tels dispositifs assurent le versement d'un complément au moment de la retraite. Mais ils ne permettent pas de sortie anticipée, sauf dans des cas extrêmes comme l'invalidité ou la perte d'emploi.

### **Quels autres types de placements peuvent être intéressants pour prévoir un complément de revenus une fois à la retraite ?**

Une grande partie de l'épargne logée dans l'assurance-vie, qui pèse 1500 milliards d'euros, est constituée en vue de la retraite. Dans un objectif de retraite, l'assurance-vie offre beaucoup d'avantages. Le premier, c'est son régime fiscal attractif. Au bout de 8 ans, on a un taux d'imposition de 7,5% pour les revenus, auxquels s'ajoutent les prélèvements sociaux de 15,5%. Autre intérêt, la garantie en capital des fonds euros : l'épargnant qui met 100 euros est sûr de les récupérer. Cependant, compte tenu de l'évolution des taux, le rendement des fonds euros a tendance à diminuer. Pour 2014, il tournera autour de 2,2 à 2,4%. Dernier avantage de l'assurance-vie, l'argent n'est pas bloqué. Il est donc possible de l'utiliser avant l'heure de la retraite si besoin. L'assurance-vie est, par définition, un produit qui convient à tout le monde. C'est le produit des français moyens et des cadres supérieurs et dirigeants.

Acheter sa résidence principale permet également de réduire ses charges au moment de la retraite. L'immobilier locatif une autre solution, mais son rendement est plutôt faible à l'heure actuelle. Contrairement à ce que l'on pourrait imaginer, les actions sont enfin des placements longs qui conviennent plutôt bien à une stratégie retraite. Le rendement des actions est supérieur aux autres types de placement, sous réserve d'y incorporer les dividendes.

### **En fonction des configurations de chacun, quels sont les produits à adopter ?**

Si l'on est indépendant ou salarié, dans le privé ou le public : Les salariés ont accès au Plan d'Épargne Retraite Populaire (PERP) et les personnes ayant travaillé pour un organisme public peuvent accéder à la Préfon. Il faut également mentionner dans cette catégorie le Corem. Les travailleurs non salariés sont incités à souscrire des contrats Madelin qui disposent de leur propre régime fiscal et social.

En fonction de ses revenus : Si l'on est fortement imposé à l'impôt sur le revenu, à des tranches entre 30 et 45%, le Plan d'Épargne Retraite Populaire (PERP) peut être intéressant puisqu'il s'agit d'une déduction fiscale qui permet donc de réduire son assiette fiscale.

Les cotisations versées sur un Perp sont déductibles du revenu global dans la limite d'un plafond égal à 10% des revenus professionnels de l'année précédente, retenus dans la limite de 8 fois le plafond annuel de la sécurité sociale, soit 30 038 euros pour 2014, ou 10% du

plafond annuel de la sécurité sociale, soit 3 754 euros pour 2014, si ce montant est plus élevé. Si on a en revanche besoin d'avoir de l'argent disponible pour acheter une maison, l'assurance-vie est là encore intéressante.

En fonction de l'âge : Un produit d'épargne-retraite brut suppose de s'y prendre assez tôt, vers 35 à 40 ans. Sauf à être très riche, contracter un produit d'épargne-retraite à 55 ans commence à être un peu tardif. Si l'on espère pouvoir bénéficier de 500 euros par mois à partir de 65 ans il faut en effet pouvoir dégager 200 000 euros.

### **A quoi faut-il être vigilant quand on choisit un produit d'épargne?**

Les épargnants ne doivent pas être focalisés sur les avantages fiscaux. C'est notamment valable en matière d'immobilier. Il faut également regarder les frais et le cas échéant les négocier. Il faut également veiller au rendement. Un produit d'épargne-retraite accompagne le souscripteur logiquement pour plusieurs décennies. Il faut donc éviter de se faire piéger dans des contrats sans relief et sans saveur.



### **Les Français n'ont jamais autant épargné pour leur retraite**

Challenges | Jean-Louis Dell'Oro | Publié le 16 Décembre 2014

Preuve que les salariés redoutent les conséquences des déficits du régime général et des complémentaires: en 10 ans, l'épargne retraite a bondi de 43%.



La retraite par capitalisation fait une poussée spectaculaire dans l'Hexagone. En dix ans, l'épargne retraite des Français a bondi de 43%, selon le dernier Observatoire des retraites européennes publié par Eres, un spécialiste de la distribution de produits d'épargne. Aujourd'hui, ce sont près de 700 milliards d'euros qui sont placés par les ménages en vue de compléter leur pension, soit 24% de leur patrimoine financier net.

Pour parvenir à cette somme, Eres additionne les encours des produits d'épargne retraite purs et durs (comme les PERP, Madelin, Perco, etc.) et une partie des encours d'autres placements (comme les livrets ou l'assurance-vie) qui servent aussi à préparer ses vieux jours. L'encours d'épargne retraite "pure" a plus que doublé sur la dernière décennie, passant de 61,7 milliards d'euros à 153 milliards d'euros. Le reste des bas de laine consacrés à la retraite a lui progressé de 118 milliards d'euros (+28%).

Les produits les plus plébiscités par les Français pour préparer leur retraite sont, toujours d'après les calculs d'Eres, l'assurance-vie (45% des encours) et les actions (24%). Viennent ensuite l'assurance retraite collective et l'assurance retraite individuelle.

L'augmentation du nombre des salariés n'explique pas ce boom de l'épargne retraite. La population active de 15 ans et plus est passée de 26,9 millions à 28,6 millions de personnes entre 2003 et 2013 (soit +6,3% sur dix ans), d'après les données de l'Insee. En revanche, la progression de l'épargne retraite est en ligne avec l'évolution du patrimoine financier des Français. L'épargne retraite a même eu tendance à augmenter légèrement moins rapidement. Sur la période 2003-2012, selon les données de l'Insee (voir ici et là), le patrimoine financier net des ménages français est en effet en hausse de 44,5%.

15% de capitalisation

Il existe donc un véritable engouement des Français pour l'épargne financière. Serait-ce le début de la fin pour le système de retraites par répartition, dans lequel les cotisations des actifs alimentent les pensions des retraités ? N'exagérons rien. En France, les régimes obligatoires (régime général et complémentaire) fournissent toujours 85% des revenus des retraités. "Les 15% restant correspondent aux revenus du patrimoine et aux revenus issus des produits d'épargne retraite", explique l'économiste Philippe Crevel dans son dernier livre "Retraite: juste un autre monde" (éditions Temporis) publié en novembre dernier. En Europe, la moyenne est plutôt de 70% et, dans les pays de l'OCDE, de 63%. Aux Etats-Unis, ce taux tombe même à 36%. La France est donc encore une exception quand on regarde la part que représente le système par répartition dans les revenus de nos aînés.

D'ailleurs, si 8 Français sur 10 estiment qu'il est désormais nécessaire d'épargner pour leur retraite, il semble qu'ils soient encore une majorité à soutenir le régime par répartition. La situation du régime français reste quoi qu'il en soit préoccupante. Le ministre François Rebsamen a ainsi assuré ce mardi 16 décembre que le gouvernement pourrait à nouveau allonger la durée de cotisation.

En attendant, les Français se préparent à devoir compléter leur pension. La capitalisation devrait prendre de plus en plus de place dans le mix des revenus des seniors. Selon Eres, l'épargne retraite va encore doubler d'ici 2023 pour atteindre 1.500 milliards d'euros.



**Retraites complémentaires dans le rouge : pourquoi les cotisations des salariés du privé financent bien d'autres choses que leurs pensions**

Atlantico.fr | Publié le 18 Décembre 2014

**Les régimes de retraite des salariés du privé sont en déficit chronique. En cause : la démographie, avec une espérance de vie toujours plus grande, mais aussi l'obligation pour les caisses concernées de compenser les déficits, souvent bien plus élevés en proportion que ceux d'autres régimes plus favorisés.**



Atlantico : Seul un quart des retraites du public (dont les régimes spéciaux comptent plus de bénéficiaires que de cotisants) sont financées par des cotisations, le reste l'étant par des subventions et, ponctuellement, par des ponctions sur les régimes privés Agirc et Arrco. Quel est le poids réel des régimes privés dans le soutien du public ? En quoi cela peut-il aussi expliquer les déficits du privé qui s'accumulent ?

**Philippe Crevel** : Il faut effectivement distinguer les régimes spéciaux du reste de la fonction publique. Il n'y a pas, dans la fonction publique, de "régimes" en matière de retraites, celles-ci étant financées par le budget de l'Etat. **Il n'y a que des cotisations salariales qui couvrent une très faible partie du montant des retraites, le reste étant financé sur le budget général de l'Etat.**

Sur les régimes spéciaux – notamment l'énergie et les transports – des compensations peuvent être effectuées pour assurer leur équilibre.

Cette compensation prend plusieurs formes : les régimes ont été adossés au régime général de la sécurité sociale rendant possible un financement par le régime des salariés du privé, mais il existe aussi des taxes – je pense notamment à l'une appliquée sur les factures d'électricité, pour rééquilibrer le régime EDF déficitaire. **Pour donner quelques chiffres, les cotisations ne couvrent que 36% des besoins de la SNCF, le reste étant constitué de dotations de l'Etat et de ponction sur le régime général. La RATP est à 46% de couverture, l'énergie parvient à couvrir 60%.**

Considérant que la démographie des régimes publics est très défavorable et que les retraites dans le secteur public sont peu impactées par les réformes, le "fardeau" est-il irréversible ?

Par définition, ce sont des régimes extrêmement déséquilibrés démographiquement, il n'y aura donc pas de renversement possible dans les vingt prochaines années. **Il était prévu d'ailleurs lors de l'alignement de ces régimes sur le régime général la mise à**

**disposition d'une somme versée par l'Etat à ce dernier pour qu'il puisse compenser une situation qui est partie pour être durable.** Mais cela ne compense pas le surcroît de dépenses, d'autant plus que la retraite moyenne des régimes spéciaux est autour de 2000 euros, ce qui est supérieur au privé.

Quels efforts ont été récemment demandés aux caisses du publiques pour limiter leur dépendance aux caisses privées ?

Il y a une solidarité démographique inévitable sur certains régime spéciaux, comme celui des mines par exemple où il n'y a que des retraités. Par définition il ne pourra plus jamais s'équilibrer. Après, là où les déséquilibres sont moins importants, on peut se demander s'il ne faudrait pas arriver à un processus d'unification des régimes. **Cette logique de caisses séparées – source de frais de gestion qui nous font perdre 2 à 3 milliards d'euros par rapport à nos homologues étrangers – ne devrait-elle pas être remplacée par un système unique à points ? Il serait plus aisé d'uniformiser les règles et assurer l'équilibre général.**

Il y a eu une réforme des régimes spéciaux en 2007, impulsée par Nicolas Sarkozy, qui a entraîné un allongement des durée de cotisations. Cependant, les syndicats ont obtenu des contreparties et la Cour des comptes a indiqué ne pas savoir si l'affaire a été si bonne que cela, si le coûts des contreparties n'annihilait pas les gains...

Comment serait-il possible de "sanctuariser" les caisses du privé et du public pour que les secondes ne viennent plus ponctionner les premières ? Est-ce politiquement faisable ?

Globalement, il va être difficile de priver les retraités de la SNCF ou d'EDF de leur retraite, la compensation est donc inévitable. Après, la question à se poser, c'est de savoir où s'arrête la solidarité ? Et à qui prendra-t-on l'argent nécessaire ? Au régime général ? Aux contribuables ? Si ce n'est pas l'un, ce sera l'autre. Et il faut faire attention à où de tels raisonnements peuvent mener. J'ai dit que le régime général compense 40% des besoins financiers du régime de l'énergie. Mais c'est aussi la même part qu'il assure pour le régime des exploitants agricoles. Devra-t-on priver les agriculteurs de retraite également ?

Dans quelle mesure le rapport cotisations/pensions est-il plus favorable dans le public que dans le privé ? Peut-on dire que le privé paie non seulement un déficit, mais aussi un système très avantageux ?

Les syndicats rappellent que si les retraites du public sont en moyenne plus élevées, c'est aussi parce que le niveau hiérarchique dans la fonction publique est plus élevé. Ce n'est pas faux. En gros, dans le public, il y a plus de cadres et moins d'ouvriers. La comparaison est difficile. Mais toute chose égale par ailleurs, ils ont effectivement des conditions plus avantageuses. Après, les régimes spéciaux sont souvent une "tradition" antérieure à la mise en place du régime général en 1945. **Bien sûr les métiers concernés, autrefois pénibles, ont changé, et leur maintien tient souvent à une capacité politique de bloquer le pays. D'où l'importance d'évoluer à terme vers un régime unique.**



**Un pécule de vacances et autres particularités du système de retraite en Belgique**

Votre Argent | Aurélie Blondel | Publié le 15 Décembre 2014

Un mouvement social de grande ampleur paralyse ce lundi la Belgique. Les syndicats protestent contre les mesures d'austérité annoncées par la nouvelle coalition gouvernementale. Parmi elles : une réforme des retraites visant à reculer les âges de la retraite, voire à supprimer certains avantages des fonctionnaires. Les clés pour comprendre les enjeux de cette réforme. Et voir aussi comment fonctionne le système de retraite chez notre voisin belge.



afp.com/Philippe Huguen

Un mouvement social de grande ampleur paralyse ce lundi 15 décembre la Belgique. Les syndicats protestent contre les mesures d'austérité annoncées par la nouvelle coalition gouvernementale.

Des transports en commun à l'arrêt, des routes bloquées, des commerces, administrations et écoles fermées... La mobilisation sociale qui agite la Belgique depuis plusieurs semaines culmine ce lundi avec une grande journée d'action nationale. Les syndicats fustigent la politique d'austérité de la nouvelle coalition au pouvoir, menée par le libéral Charles Michel. Parmi les mesures qui fâchent : la réforme des retraites, qui prévoit de reculer l'âge légal à 67 ans. Mais pas seulement...

### **Comment fonctionne le système belge ?**

Comme le nôtre, le système belge de retraite obligatoire est éclaté en plusieurs régimes. Il y en a un pour les salariés, un pour les indépendants, un pour les fonctionnaires. Ces régimes, qui versent la pension "légale", fonctionnent comme ici par répartition (les cotisations des actifs financent les pensions actuelles).

La grande différence réside côté complémentaires. [En France, elles concernent tous les salariés et indépendants de manière obligatoire et pèsent souvent lourd dans la pension totale.](#) En Belgique, elles ne sont pas généralisées : les salariés n'y ont accès que si leur entreprise ou leur secteur le propose. Avec des niveaux de cotisations - donc de pensions - faibles.

### **A quel âge peuvent-ils partir ?**

Age "légal" actuel : 65 ans. Mais seul un assuré sur 10 attend cet âge pour partir. Les Belges utilisent largement le dispositif de "[départ anticipé](#)", quand ils en respectent les conditions : avoir un certain âge ET une certaine durée de carrière. En 2014, il faut avoir 61 ans et 39 ans de cotisation ; à partir de 2016, ce sera 62 ans et 40 ans de cotisation. Il y a sinon le "départ anticipé longue carrière" pour ceux qui ont commencé tôt : en 2014, il faut 40 ans de carrière pour partir à 60 ans ; ce sera 42 ans à compter de 2016. D'autres dérogations permettant de partir de façon anticipée existent pour certains métiers ou situations.

La Belgique affiche au final un des âges de cessation d'activité les plus faibles de l'OCDE. C'était, entre 2007 et 2012, 59,6 ans pour les hommes (59,7 en France), 58,7 ans pour les femmes (60 en France).

### Combien touchent-ils à la retraite ?

Dans le privé, un Belge avec une carrière complète - la durée requise est longue, 45 ans - touche en pension légale 60 % de son salaire de référence. Sinon, sa pension est proratisée. Comme en France, le salaire pris en compte est plafonné et il y a une pension minimum et [maximum](#) (2178,70 €). Le calcul de la Fonction publique est plus généreux : il aboutit, pour une carrière complète, à une pension de 75 % des 5 dernières années de rémunération (ce sera 10 à l'avenir).

"Le système n'est pas des plus généreux, note [Pierre Pestieau](#), professeur d'économie à l'Université de Liège. Un salarié moyen touchera environ 1200 € de pension, un fonctionnaire moyen 2300 €, un indépendant 900 €".

### Quelques spécificités belges

- "**Taux ménage**". Si l'un des membres d'un couple n'a pas ou peu de droits à la retraite, la pension du conjoint est calculée dans le privé avec un taux de liquidation supérieur, 75 % au lieu de 60 %.
- **Toute la carrière**. Dans le privé, les 45 ans de carrière comptent dans le salaire de référence, pas uniquement les 25 meilleures années [comme en France](#).
- **Pécule de vacances**. En mai, les retraités belges ont droit à un "[pécule de vacances](#)" : 668,64 €.

### Pourquoi une réforme ?

En Belgique aussi, la situation démographique est un défi pour les retraites. "Les plus de 65 ans représentent [18 % de la population, ce sera 24 % en 2060](#)", indique [Florence Legros](#), professeur à l'université Paris-Dauphine. En 2010, le pays comptait encore [1,7 cotisant par retraités, ce sera 1,1 en 2060](#). Poids des dépenses de retraites : environ 11 % du PIB mais il devrait [dépasser 16 % en 2035](#).

Les réformes précédentes ([celle de 2011](#), avait reculé de 60 à 62 ans l'âge de départ anticipé) n'ont pas suffi. Une [commission de 12 experts](#) a été mise sur pied en 2013 pour proposer des axes de réformes. "C'est sur le [rapport qu'elle a rendu en juin](#) que le gouvernement actuel s'est appuyé", raconte l'économiste [Jean Hindriks](#), membre de cette commission.

La voie retenue consiste à tenter d'allonger les carrières via un recul des âges de départ à la retraite, et à augmenter légèrement la part de capitalisation dans le système. Les retraités actuels ne sont pas touchés et aucune hausse de cotisation n'est prévue pour la retraite légale. "Cette

réforme est un compromis, analyse Pierre Pestieau. [L'accord de gouvernement](#) ne chiffre pas les économies attendues mais elle ne rééquilibrera que partiellement les comptes."

### Quelles seraient les bornes d'âge à l'avenir ?

[L'accord de gouvernement publié mi-octobre](#) prévoit de reculer à 67 ans l'âge légal de la pension : 66 ans en 2025, 67 en 2030. Mais aussi à court terme de modifier les conditions du départ anticipé. Pour y avoir droit, il faudrait, dès 2017, avoir 62,5 ans et 41 ans de cotisations. En 2019, ce serait 63 ans et 42 ans de cotisations.

Pour les carrières longues, il faudrait, en 2019, avoir 44 ans de carrière pour partir à 60 ans, et 43 ans de carrière pour partir à 61 ans. Pour tenter de garder les séniors plus longtemps sur le marché du travail, le gouvernement entend en outre autoriser les "pensions partielles". Elles permettraient de continuer à travailler à temps partiel tout en touchant une part de pension (comme les "[retraites progressives](#)" en France).

La coalition souhaite introduire une dose de [pilotage automatique](#) : les conditions pour un départ anticipé seraient automatiquement ajustées selon les évolutions démographiques et économiques et l'espérance de vie.

Les principales autres pistes de réforme ?

- **Supprimer le "bonus"**. Le gouvernement entend supprimer dès janvier le "[bonus de pension](#)", qui permet à ceux qui travaillent plus d'un an après l'âge de la pension anticipée de booster leur retraite.
- **Des adaptations pour les couples**. Il a en outre annoncé son intention de reculer de 50 à 55 ans l'âge minimum pour la [pension de réversion](#). (NB : "La réversion est généreuse en Belgique, pays où le système de retraite encourage les femmes à rester au foyer", note Pierre Pestieau.) Et, à terme, de supprimer le "taux ménage". L'accord parle aussi de permettre aux couples en cohabitation légale d'accéder à la réversion, pour l'instant réservée à ceux qui ont été mariés, comme en France. Et, pour les couples qui divorcent ou se séparent, d'additionner puis partager les droits à la retraite acquis pendant les années de mariage ou de cohabitation.
- **Doper les complémentaires**. L'objectif est de poursuivre la généralisation des complémentaires en les étendant aux fonctionnaires. Mais aussi d'augmenter un peu les niveaux de ces pensions complémentaires, notamment en instaurant la possibilité de cotiser volontairement dans ce deuxième pilier. "Cette individualisation des cotisations au sein du deuxième pilier serait novatrice pour notre système", souligne le sociologue belge [Jacques Wels](#). NB : Les complémentaires belges fonctionnent par capitalisation (les actifs cotisent pour eux-mêmes).
- **La fin de certains avantages des fonctionnaires ?** Le gouvernement annonce des concertations avec les syndicats pour contribuer à "aligner [le régime des fonctionnaires] sur celui du privé.". Parmi les idées qui "feront l'objet de négociations" : supprimer la bonification pour diplôme (la prise en compte dans la carrière des années d'études) et le système de " tantièmes préférentiels", qui fait que certains fonctionnaires valident des années plus vite que les salariés.
- **Le passage à un régime à points ?** La coalition veut enfin transformer structurellement le système de retraite belge en un système à points à l'horizon 2030. Dans un tel système, pension = nombre de points accumulés dans la carrière x valeur du point.



**Seuls 7 % des trentenaires qui vivent en région parisienne parviennent à accéder à un logement qui corresponde à leurs besoins, selon une étude de l'Université Dauphine et du Crédit foncier. Ne parvenant pas à accéder à la propriété, 93% des 30-35 ans font les frais de loyers qui pèsent deux fois plus dans le revenu que dans les années 70.**

Atlantico : Selon une étude de l'Université Dauphine et du Crédit Foncier, seuls 27% des ménages ont les moyens d'accéder aujourd'hui, dans la région parisienne, à un logement qui corresponde réellement à leurs besoins. Ils étaient 44% en 1998. Chez les 30-35 ans, ce taux tombe à... 7%. Concrètement, quel est le risque pour l'économie nationale d'avoir des jeunes couples majoritairement locataires ?

**Philippe Crevel** : La propriété de sa résidence n'est pas une fin en soi. **Les Français éprouvent une forte appétence pour la pierre et ils la paient très cher.** 57 % des Français sont propriétaires de leur résidence et ce taux monte à 75 % pour les retraités. La possession de son logement est perçue comme une sécurité, comme un des éléments clefs de la bonne préparation financière de sa retraite. La pierre offre un toit et n'a pas vocation à partir en fumée en cas de krach financier. Or, d'un point de vue financier, la pierre n'est pas obligatoirement une bonne affaire. En prenant en compte les charges, les impôts et surtout le coût d'acquisition, dans un très grand nombre de cas, il vaut mieux être locataire

que propriétaire. **En outre, avec une mobilité professionnelle en augmentation, la possession de son logement n'est pas obligatoirement un atout.** L'immobilier n'est pas une valeur refuge insensible aux fluctuations économiques. Le prix du mètre carré entre 1992 et 1994 avait chuté de 50 % en région parisienne en raison de la hausse des taux d'intérêt et de la récession de 1993.

Avec le doublement des prix de l'immobilier en dix ans et avec des salaires qui progressent bien moins vite, il est malheureusement logique que les ménages rencontrent des difficultés importantes pour acheter un bien immobilier. Cela concerne tout naturellement les jeunes actifs qui ne disposent pas de patrimoine et qui sont primo-accédants. Les problèmes d'insertion des jeunes dans le monde du travail ne font que renforcer cette situation.

**La question n'est pas la possession ou pas de sa résidence principale mais le fait que les jeunes couples doivent consacrer une part importante de leurs revenus pour se loger.** Depuis 1970, le poids des loyers dans le revenu a doublé passant de 11 à plus de 22 %. Un ménage sur cinq consacre plus de 30 % de ses revenus pour se loger. La France souffre d'un manque de logement et d'une bulle spéculative dont les jeunes actifs sont les principales victimes.

Les retraites des trentenaires ne s'annoncent pas aussi élevées que celles de leurs parents, et l'immobilier est souvent considéré comme un pilier de cette période de la vie. Les trentenaires d'aujourd'hui risquent-ils d'être d'une génération qui restera toujours dans la mauvaise tranche ?

Pour les retraites, la période critique s'étale maintenant jusqu'aux années 2040. En effet, la France, comme bien d'autres pays, est confrontée tout à la fois à l'arrivée à l'âge de la retraite des baby-boomers et à l'allongement de l'espérance de vie. Si en 1981, moins de 350 000 personnes partaient à la retraite ; en 2014, ce sont plus de 700 000 qui sont concernées. **En 1950, l'espérance de vie d'un jeune retraité était de 15 ans quand aujourd'hui elle dépasse 25 ans.** A droits constants, cette mutation occasionne automatiquement une augmentation des dépenses sociales. Pour éviter une dérive des comptes publics, il faut donc diminuer le passif social en reportant l'âge de la retraite ou en diminuant les pensions. Depuis 1993, les différentes réformes ont réduit la facture de 4 à 6 points du PIB. Malheureusement, avec notre faible croissance et notre faible taux de chômage, cela est encore insuffisant. Le taux de remplacement, c'est-à-dire, le rapport entre la pension perçue et les derniers revenus professionnels devrait diminuer d'ici 2040 de près de 20 points pour les cadres. Après 2040, du fait de la stabilisation du nombre de retraités et si la fécondité française reste à son niveau actuel, la situation devrait être un peu moins tendue sous réserve que notre économie se soit d'ici là redressée... D'autre part, il ne faut pas considérer que l'évolution passée sera celle qui prévaudra dans le futur. **Ainsi, avec l'augmentation du nombre de décès, le nombre de logements qui seront remis sur le marché devrait augmenter avec comme conséquence une chute des prix. Il ne faut donc pas préjuger de l'avenir...**

Quelles peuvent être les conséquences d'une génération qui n'est pas incitée à envisager une épargne retraite individuelle, mais qui n'a pas le patrimoine nécessaire pour "encaisser" une éventuelle faillite d'une retraite par répartition ?

Il ne faut pas tomber dans le piège de l'implosion générale. Dans le système de retraite par répartition, les pensions sont financées à partir des cotisations perçues sur les actifs. Sauf à imaginer que d'ici quelques années, il n'y ait que des chômeurs en France, il y aura donc toujours des cotisations et donc des pensions. Le problème n'est pas la faillite mais le niveau

des pensions. Il faut considérer qu'avec l'allongement de la durée de vie, le montant potentiel que chacun de nous pourra percevoir durant sa retraite est éminemment supérieur à celui de nos aînés.

**Néanmoins, pour maintenir son niveau de vie annuel, il apparaît de plus en plus indispensable d'accéder à des compléments de retraite par capitalisation.** Les pouvoirs publics ont, notamment en 2003 dans le cadre de la loi Fillon, instauré des incitations fiscales pour favoriser la diffusion des produits d'épargne retraite. Mais, aujourd'hui, si plus de la moitié des Français souhaitent épargner en vue de la retraite, ils éprouvent les pires difficultés pour le faire du fait de leurs problèmes de pouvoir d'achat. En outre, les incitations fiscales ont peu d'impact sur les jeunes actifs qui paient peu d'impôt sur le revenu. Il aurait mieux valu instituer, comme en Allemagne, un dispositif de crédit d'impôt dont auraient bénéficié l'ensemble des souscripteurs de PERP.

Si les trentenaires d'aujourd'hui vivent nettement plus vieux, et n'ont pas de patrimoine et une retraite médiocre, alors que la demande pour la prise en charge de la dépendance va aller crescendo, qui va payer la note qui s'annonce dans trente ou quarante ans ?

"Demain, nous sommes tous morts" affirmait, non sans raison, Keynes. Par cette formule, il voulait souligner qu'il faut avant tout s'occuper de l'équilibre économique d'aujourd'hui avant de penser à celui de demain ou d'après-demain. Il est, en effet, difficile de prévoir la situation économique à dix, à vingt ou à trente ans. Cela ne signifie pas qu'il ne faille pas s'en préoccuper. **A force d'avoir privilégié les prestations sociales du quotidien, la France ne prépare pas l'avenir. Notre pays aurait eu tout à gagner à développer de véritables fonds de pension permettant d'assurer des compléments de retraite par capitalisation.** Aujourd'hui, les Français travaillent pour les retraites de leurs partenaires. En effet, les grandes entreprises françaises sont à plus de 50 % possédées par des fonds étrangers. Nous aurions eu tout intérêt de pouvoir faire de même et ainsi profiter de la croissance des entreprises américaines, allemandes, anglaises ou chinoises... Nous payons cher notre myopie idéologique. Il est urgent de mettre un terme à notre tentation de l'isolement. Il faut cesser d'affirmer que notre système de protection sociale est le meilleur du monde. **Les retraités américains ou allemands en prenant en compte l'ensemble de leurs pensions, par répartition et par capitalisation, ont un niveau de vie supérieur à celui de nos retraités.** Pour la dépendance, la question deviendra sensible autour des années 2030 d'autant plus que le nombre d'aidants familiaux devrait diminuer pour des raisons démographiques et sociales. D'année en année, les pouvoirs publics reportent la réforme de la dépendance. Faudra-t-il instituer une assurance dépendance obligatoire ? Faudra-t-il effectuer un prélèvement sur le patrimoine des plus de 65 ans pour financer la dépendance ? Ces questions restent en suspens ; il faudra un jour ou l'autre les trancher.

Si la situation s'inversait et que l'on arrivait à un accès massif à la propriété vers la quarantaine, cela suffirait-il à inverser le problème ? Quel est le problème de ne pas pouvoir acquérir quand on a 30 ans, comme c'était la norme, si on peut le faire après, notamment en récupérant le patrimoine de ses parents à leurs décès ?

Du fait de l'allongement de l'espérance de vie, nous héritons, en moyenne, vers 60 ans quand, il y a trente ou quarante ans, cela se produisait autour de 40 ou 50 ans. **Cette évolution provoque une concentration du patrimoine chez les plus de 55 ans d'autant plus que les conditions économiques ont été favorables pour les générations des**

**années 50.** Elles ont bénéficié tout à la fois d'un prix du capital relativement faible, d'une inflation élevée et d'une croissance forte.

Afin d'éviter une stérilisation du capital entre les mains des retraités, il faudrait encourager plus fortement les donations et en contrepartie taxer plus lourdement les successions classiques. Il faudrait également instituer des règles en faveur du trustee permettant de transmettre en franchise de droits la propriété de ses biens notamment professionnels dans des structures associant les héritiers. Avec le vieillissement de la population, nous devons réinventer le modèle social et économique et non tenter de maintenir coûte que coûte l'actuel. Autre solution envisageable, c'est le recours au viager avec sa titrisation afin de lisser les aléas d'espérance de vie.

Quelles sont les autres conséquences économiques plus inattendues que l'on peut craindre d'une situation partie pour être durable ?

Les difficultés rencontrées par les jeunes actifs pour se loger et pour trouver un travail en phase avec leurs aspirations conduisent à leur expatriation. **Ce sont bien souvent les meilleurs, les plus aventuriers qui partent au Royaume-Uni, aux Etats-Unis voire en Chine ou à Singapour.** Cette internationalisation de la jeunesse française est positive dans le sens où elle permet aux entreprises françaises d'avoir de plus en plus de relais aux quatre coins de la planète. Elle est, en revanche, négative, pour la France, si le départ est synonyme de rupture définitive. **De 2006 à 2013, le nombre de Français travaillant à l'étranger est officiellement passé de 1,3 à 1,6 million.** Cette progression devrait se poursuivre dans les prochaines années. Par ailleurs, le coût élevé de l'immobilier favorise le développement des pratiques de partage. Les Français individualistes, très attachés à leurs biens se mettent à louer tout ou partie de leur logement, à partager leur voiture. Cela est lié aux possibilités qu'offrent les plates-formes participatives mais aussi à une contrainte de pouvoir d'achat.



**Retraites complémentaires: la Cour des comptes préconise un départ à 64 ans**

Sud Ouest | Publié le 15 décembre 2014

**Les sages de la rue Cambon s'alarment de l'évolution des régimes complémentaires des salariés du privé d'ici 2030. Ils évoquent une augmentation de deux ans de la durée de cotisations**



Les réserves financières qui permettent d'équilibrer les comptes devraient être épuisées d'ici 2018 pour l'Agirc et d'ici 2027 pour l'Arrco. © PHOTO KENZO TRIBOUILLARD AFP

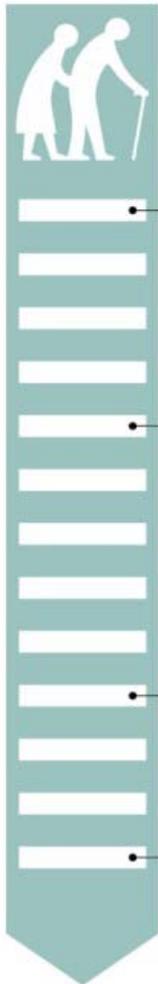
Dans un rapport, attendu jeudi mais révélé lundi par [Le Parisien](#), la Cour des comptes dresse un constat alarmant des régimes de retraite complémentaires des salariés du

privé. Elle prévoit un trou de **15 milliards d'euros en 2030** pour les caisses Agirc (cadres)-Arrco (ensemble des salariés).

Si rien n'est fait, les réserves du régime couvrant les cadres (Agirc) pourraient être épuisées en 2018, selon la Cour, celles de l'ensemble Agirc-Arrco avant 2023. Or, l'enjeu est majeur puisque les pensions versées par ces caisses représentent approximativement **un tiers de la retraite totale des non-cadres et deux tiers de celle des cadres.**

Les couvertures complémentaire rendues obligatoires depuis 1972 concernent l'ensemble des salariés du privé. L'ARRCO (Association pour le Régime de Retraite Complémentaire des salariés) comptait 11,3 millions de retraités pour 18 millions de cotisants à la fin de l'année 2012. L'AGIRC (Association Générale des Institutions de Retraite des Cadres) recensait elle 4 millions de cotisants pour 2,7% de bénéficiaires.

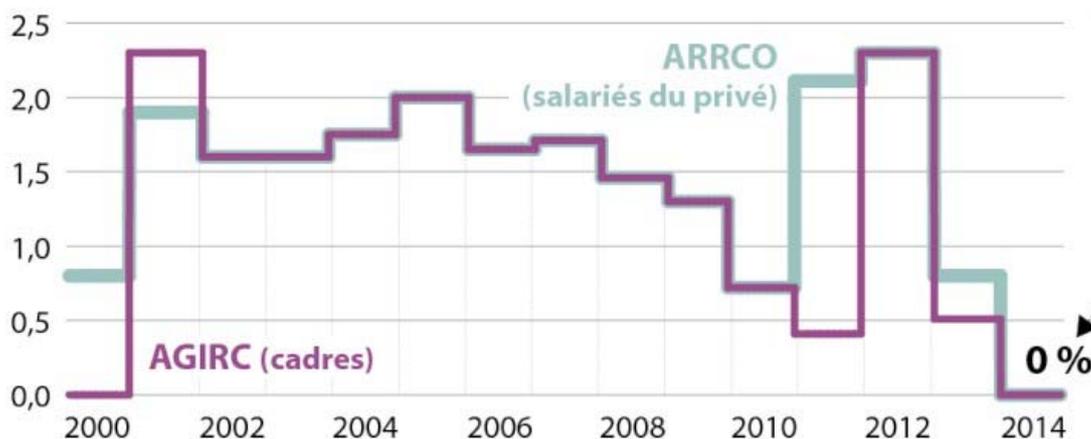
## Retraites : les mauvaises nouvelles depuis 2013



Mesures faisant partie de la réforme des retraites annoncée fin août 2013 et votée à l'automne

- 1<sup>er</sup> avril 2013**  
Entrée en vigueur de la « contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie » (CASA) : **0,3 %** des pensions de retraite
- Août 2013**  
La durée de cotisation passera de **41 à 43 ans** entre 2020 et 2035
- 1<sup>er</sup> janvier 2014**  
Hausse des cotisations salariales (**6,85 à 7,05 %**, **8,75 à 9,14 %** pour les fonctionnaires).  
Fiscalisation de la majoration de **10 %** quand on a eu 3 enfants et plus
- 1<sup>er</sup> avril 2014**  
Pas de hausse des pensions du régime général (CNAV) : retardée au **1<sup>er</sup> octobre**  
**Pas de hausse des pensions complémentaires (AGIRC, ARRCO) cette année**

### La hausse annuelle des pensions complémentaires depuis 2000 (en % au 1<sup>er</sup> avril\*)



\*1<sup>er</sup> janvier pour l'AGIRC en 2000 - Source : AGIRC-ARRCO

### L'Agirc menacée en 2018

Ces deux régimes doivent faire face eux aussi à l'allongement de l'espérance de vie et à l'arrivée massive à la retraite des baby-boomers, cette génération un tiers plus nombreuse que les autres classes d'âge. Le montant des prestations versées dépasse désormais celui des cotisations. Problème : contrairement au régime général de la Sécurité sociale, les statuts de l'Agirc et de l'Arrco ne leur permettent pas d'emprunter sur les marchés financiers. Ils équilibrent leurs comptes en puisant dans des réserves constituées entre 1998 et 2008 (jusqu'à 60 milliards d'euros),

Ces dernières devraient être épuisées d'ici 2018 pour l'Agirc **et d'ici 2027 pour l'Arrco**. Les deux régimes complémentaires sont donc sous pression d'autant plus que statutairement ils ne peuvent pas être en déficit.

" Les gouvernements ne peuvent en principe pas imposer leurs vues aux régimes complémentaires mais compte tenu du poids des complémentaires dans les revenus des retraités, ils suivent de très près les négociations entre les partenaires sociaux" rappelle **Philippe Crevel**, dirigeant du cercle de l'Épargne et auteur de "[Retraite, juste un autre monde](#)" (Temporis éditions, 18,90 €).

### Négociations en février 2015

Les partenaires sociaux, gestionnaires des régimes, ont **déjà signé cinq accords depuis 1993** instaurant des hausses de cotisation, une baisse des rendements et une désindexation des pensions. Ils débiteront de nouvelles négociations en février 2015 et discuteront probablement jusqu'au début de l'été. Pour l'instant, représentants syndicaux et patronaux commandent des projections sur les différents leviers possibles (taux de cotisation, bornes d'âge, montant des pensions, etc).

D'où l'analyse de la Cour des comptes et la préconisation de décaler de deux ans l'âge de départ comme mesure principale. Ce recul devrait permettre **derepousser l'épuisement des réserves à 2030** selon les sages de la rue Cambon. "Un recul moyen de deux ans progressivement sur 4 générations à partir de celle née en 1956 dégagerait une marge de financement cumulée " entre 59 et 97 milliards d'euros, explique " Le Parisien "

### Évaluation de la réforme Ayrault

Une solution qui va dans le sens du Medef, mais qui sera très mal accueillie par les syndicats de salariés qui craignent un alignement à terme de l'âge de départ du régime de base également à 64 ans.

Demain mardi, c'est le **Conseil d'orientation des retraites** qui livrera son évaluation des effets de la [réforme Ayrault des retraites de base](#) entreprise en décembre 2013. Cette réforme portait principalement sur une augmentation des cotisations vieillesse et un allongement progressif de la durée de cotisation pour toucher une retraite de base à taux plein.

En décembre 2013, le gouvernement estimait que cette loi rapporterait environ **7 milliards en 2020**, ce qui devait permettre de combler le déficit du régime général. Tous régimes confondus, le déficit s'élèverait à 20 milliards, selon le COR.



### Épargne retraite : la revanche du Perp

Le Nouvel Economiste | par Pierre-Jean Leca | Publié le 10 décembre 2014

Longtemps boudé par les Français, le Perp, assoupli et fiscalement avantageux, s'offre une seconde chance



Un peu plus de 20 ans après le premier signal d'alarme, tiré par Michel Rocard dans son Livre blanc sur les retraites, et alors que de multiples réformes ont été engagées depuis, la retraite reste un sujet explosif. Les régimes obligatoires en tirent depuis les conséquences. Le régime de base, par exemple, a fait l'objet en octobre dernier d'un gel des revalorisations pour toutes les pensions qui dépassent 1205 euros par mois. Et les régimes complémentaires ont déjà limité la valorisation de la valeur des points de retraite pour tenter d'enrayer le déséquilibre entre les cotisations perçues et les pensions versées. Pour beaucoup de spécialistes, les mesures drastiques pour sauvegarder l'édifice (baisse des pensions, hausse des cotisations, moindre revalorisation des droits) ne seront pas suffisantes et ne reporteront que d'un peu l'échéance, alors que le nombre de retraités augmente tandis que celui des salariés diminue.

La solution passera par une coupe claire dans les retraites : une potion qui sera dure à avaler. Ainsi, les taux de remplacement (différence entre la retraite et le dernier salaire), qui sont encore généreux, devraient continuer à baisser sensiblement. Pour les plus petits salaires, qui reçoivent aujourd'hui une retraite représentant 80 % à 90 % de leur dernier salaire, la baisse devrait avoir un impact limité. En revanche, pour les salaires plus confortables, le taux actuel, d'environ 60 %, pourrait se réduire sensiblement. Bref, "les futurs retraités, et notamment les jeunes actifs, vont devoir affronter une situation plus délicate et ont tout intérêt à chercher d'autres voies pour assurer les revenus de leurs vieux jours", souligne Olivier Mariée, directeur des activités épargne d'Axa France.

Si les Français ont longtemps fait l'autruche face à cette situation, de nombreuses études montrent aujourd'hui qu'ils ont pris conscience de l'environnement auquel ils sont confrontés. Début 2014, le Cercle des épargnants publiait son baromètre annuel où 67 % des sondés se

disaient inquiets lorsqu'ils pensent à leur retraite, contre 57 % en 2011. Les plus jeunes, comme les employés et ouvriers, sont les plus angoissés : 81 % pour les 14-18 ans (61 % pour les 65 ans et plus), 80 % pour les employés, et 72 % pour les ouvriers. L'avenir est sombre, et personne ne veut plus nier la réalité.

Pour affronter la future baisse des pensions, les actifs disposent de produits spécifiques dédiés à l'épargne retraite, en premier lieu le Perp (Plan d'épargne retraite populaire) et les produits équivalents comme le Corem ou la Préfon. Dix ans après leur création, les Perp connaissent un regain d'intérêt, soutenus par la prise de conscience sur l'avenir des régimes, mais pas seulement.

### **Boosté par la défiscalisation**

Le Perp aurait-il enfin trouvé son public ? Au cours de l'année 2013, 85 000 nouveaux Perp ont été souscrits par les particuliers auprès des sociétés d'assurances, soit une progression de 16 % après une augmentation de 22 % en 2012, selon les derniers chiffres publiés par la Fédération des sociétés d'assurance (FFSA) et le Groupement des entreprises mutualistes (Gema). De plus, 2,2 millions de Perp sont en service à la fin 2013, avec 10,4 milliards d'euros de capitaux investis dans ce cadre. Après un départ flamboyant lors de la création de ce dispositif en 2003, le Perp était quasiment tombé dans l'oubli avant de retrouver les faveurs du public depuis trois ans.

L'avantage fiscal n'y est pas étranger, surtout dans un environnement de diminution des niches fiscales. "Aujourd'hui, avec le plafonnement des niches fiscales à 10 000 euros et l'augmentation du taux marginal, le Perp est devenu l'une des solutions les plus accessibles pour réduire significativement ses impôts", explique Natacha Moinard, manager marketing épargne et retraite chez Swiss Life. Chaque année, les sommes que vous y versez sont déductibles, hors plafonnement des avantages fiscaux, dans la limite du plus élevé des deux montants suivants : soit 10 % de vos revenus professionnels, nets de cotisations sociales et de frais personnels, avec un plafond de 29 626 euros pour les versements effectués en 2014 ; soit à hauteur 10 % du plafond annuel de la sécurité sociale de l'année précédente, soit 3 703 euros pour les versements effectués en 2014, si vous n'avez eu aucun revenu en 2013 ou des revenus inférieurs à 37 032 euros.

**"Avec le plafonnement des niches fiscales à 10 000 euros et l'augmentation du taux marginal, le Perp est devenu l'une des solutions les plus accessibles pour réduire significativement ses impôts"**

"Le Perp est de plus en plus utilisé par les Français comme un outil de défiscalisation", confirme Philippe Crevel, associé chez Lorello Eco Data, une société de conseil spécialisée dans les études et le décryptage des données économiques et financières. "Le système de la déduction fiscale du Perp est d'autant plus intéressant que le taux marginal d'imposition est élevé", précise Olivier Mariée. Ainsi, un ménage ayant versé sur son Perp 10 000 euros, bénéficiera d'une économie d'impôt de 4 100 euros si son taux marginal d'imposition est de 41 %, mais de seulement 1 400 euros si son taux est de 14 %. "Très clairement, le Perp est donc recommandé pour les foyers aux revenus les plus élevés, en tout cas ceux imposés à partir de 30 %", détaille Hervé de la Tour d'Artaise, président de l'Association française des conseils en gestion de patrimoine certifiés (CGPC) et dirigeant la société A2PF.

Il conseille d'ailleurs à ses clients d'investir uniquement le petit delta sur la plus haute des tranches marginales. Pour le client, le gain est énorme, puisqu'il économise 41 % de 10 000 euros. Un bémol cependant, les rentes versées à la sortie sont imposables. "Pour être gagnant, il faut être imposé à la retraite dans une tranche inférieure à celle dans laquelle vous étiez taxé pendant la vie active", prévient-il. Selon lui, la bonne démarche consiste à analyser ce que va rapporter cette économie face à la fiscalisation appliquée à la retraite.

### **Le Perp soigne sa sortie**

Le Perp n'est pas un support d'épargne comme un autre, mais un "produit tunnel" destiné à la constitution d'un supplément de revenus en vue de la retraite. Autant dire que, sauf coup dur, le souscripteur ne peut pas récupérer son épargne avant la liquidation de la retraite obligatoire, ou à l'âge de 62 ans. Quant à la sortie, elle se fait obligatoirement en rente viagère. Or, "les Français entretiennent une relation difficile avec la rente car elle est synonyme, à leurs yeux, d'aliénation du capital", souligne Philippe Crevel. De plus, "l'intérêt d'un produit avec sortie de rente est d'intégrer la progression de l'espérance de vie, or l'épargnant a toujours tendance à sous-estimer l'allongement de la durée de vie", précise le professionnel. Accusé de manquer de souplesse, le Perp a bénéficié de la possibilité offerte depuis le 1er janvier 2011 de faire une sortie en capital à hauteur de 20 % de la valeur du contrat. "Chez Swiss Life, nous avons clairement observé un regain d'intérêt des épargnants pour le Perp après la possibilité de sortie partielle en capital", reconnaît Natacha Moinard.

Cette solution de sortie peut être fiscalement avantageuse puisque le souscripteur a la possibilité d'opter pour un prélèvement forfaitaire libératoire au taux de 7,5 % seulement. "Cette souplesse a permis d'atténuer le côté pari sur l'avenir du Perp, et nos clients sont très sensibles aux possibilités de sortie en capital, ne serait-ce qu'en partie. Nous leur proposons également de coupler la souscription d'un PERP avec un contrat d'assurance-vie pour avoir une épargne disponible à tout moment", explique Natacha Moinard. "Nous conseillons d'investir sur le contrat d'assurance-vie les sommes déduites des impôts grâce au Perp. Cette solution permet de profiter de deux enveloppes fiscales et de répondre à 2 objectifs : sortir en capital et se constituer un complément de revenus pour la retraite".

### **Nouvelle souplesse séduisante**

Le regain d'intérêt pour le Perp s'explique également par les assouplissements dont il a bénéficié depuis sa création en 2003. Pendant longtemps, ce contrat a souffert d'une mauvaise image car il était très difficile d'en sortir de façon anticipée. Les sommes placées y étaient bloquées jusqu'à la retraite. "Il y a désormais des possibilités de déblocage anticipé, par exemple en cas d'expiration des droits en chômage, d'adjudication judiciaire, d'invalidité, de surendettement, ou du décès du conjoint (marié ou pacsé)", souligne Natacha Moinard. Surtout, l'allocation des ressources est désormais très souple : "quand les Perp ont été créés, les sommes ne pouvaient être placées que sur des fonds en euros, précise-t-elle. Aujourd'hui, il est possible d'opter pour de l'immobilier, des actions, des obligations". À cet égard, les spécialistes du secteur sont unanimes pour recommander aux épargnants de profiter à plein de cette souplesse.

**"La grande majorité des Perp proposent désormais des supports d'investissements dynamiques, investis en actions, en obligations ou en immobilier"**

En termes de gestion financière, le choix est large : outre les fonds en euros garantis (après 2,8 % en 2013, ils devraient rapporter en moyenne autour de 2,2 % cette année, avant prélèvements sociaux de 15,5 %), la grande majorité des Perp proposent désormais des supports d'investissements dynamiques, investis en actions, en obligations ou en immobilier. Et il est très facile de passer d'un compartiment à l'autre et de mixer ces supports. "Les rendements des contrats Perp en euros sont attendus en baisse en 2014 après une année 2013 morose. Dans ce contexte, je recommande aux épargnants de placer une partie de leur capital en unités de compte pour lutter contre l'inflation", explique Hervé de la Tour d'Artaise. En effet, le Perp permet d'adapter les allocations en fonction de la sensibilité et de l'appétence au risque.

"Cependant, plus le souscripteur s'approche de l'âge de la retraite, et plus les assurances qui commercialisent des Perp sont réglementairement poussées à réduire l'exposition des sommes engagées au risque, et donc plus ces dernières sont allouées à des fonds euros complètement sécurisés. Ce qui permet de sécuriser les revenus quoiqu'il arrive sur les marchés", rassure Olivier Mariée. L'enjeu est d'importance. On a vu avec la crise de 2008 que de nombreux retraités américains avaient dû reprendre un travail pour compenser les pertes sur leur épargne investie en actions par les fonds de pension.

"En tout état de cause, le meilleur Perp, c'est de toute façon celui qu'on commence tôt, même en y versant de petits montants, et dans lequel on épargne chaque mois pendant la période la plus longue possible", conclut Natacha Moinard.

### **Le Perco monte en puissance**

Beaucoup de Français comptent d'abord sur leurs employeurs pour assurer leurs vieux jours. Au-delà des cotisations salariales versées par les employeurs aux régimes de retraites obligatoires, les entreprises disposent en effet de plusieurs instruments qu'elles peuvent mettre en place de manière facultative. Dans le cadre de l'épargne salariale, le Perco (Plan d'épargne retraite collective) voit ainsi son rôle monter en puissance. Créé en 2003, il est aujourd'hui proposé au sein de 188 000 entreprises et 1,755 million de salariés en bénéficient, selon les dernières statistiques de l'Association française de gestion. "Grâce au Perco, primes de participation, d'intéressement, abondement de l'employeur et versements volontaires peuvent être épargnés à long terme avec de moindres contraintes que le Perp.

Certes, l'argent est bloqué jusqu'à la cessation d'activité, mais il existe de nombreuses possibilités de sortie anticipée et, le jour venu, le salarié peut choisir entre la rente viagère (partiellement imposable) ou le capital, retiré en une ou plusieurs fois. Le tout exonéré d'impôt, explique Odette Cesari, directrice d'Axa Épargne Retraite Entreprises. Axa Épargne Retraite Entreprises a constaté une vraie accélération des ouvertures de Perco depuis 2011, une tendance qui se prolonge cette année." Les sommes qui y sont consacrées restent cependant encore très modestes : les encours s'élevaient à 9,7 milliards d'euros au 30 juin 2014, un chiffre à comparer aux 110,8 milliards d'euros gérés au titre de l'ensemble de l'épargne salariale et, surtout, aux 1 500 milliards d'euros qui fructifient au sein de l'assurance-vie.

Si l'on divise ces encours par le nombre de titulaires, chaque Perco ne renferme ainsi en moyenne que 5 527 euros ; pas de quoi s'assurer un complément de retraite. Ils sont

alimentés par les primes de participation (21 %), d'intéressement (17 %), par les versements volontaires des salariés (26 %), et surtout par l'abondement des entreprises (35 %). Mais ils profitent à une minorité de salariés, principalement ceux des très grandes entreprises, et laissent donc sur le bord du chemin les salariés de PME.

### **La déprime du livret A profite à l'assurance-vie**

Entre les Français et Le livret A, le charme est rompu. En septembre, les retraits ont été supérieurs aux dépôts pour le cinquième mois consécutif. Les Français ont retiré en septembre 2,37 milliards d'euros placés sur ce support. Un record, alors que la rémunération de ce livret est tombée à 1 % au mois d'août. Le taux, qui applique une formule de calcul automatique, aurait même dû descendre à 0,5 %, mais le ministre des Finances Michel Sapin s'y est opposé.

Résultat : le livret A est désormais le placement jugé "le plus attractif" par à peine 9 % des Français, selon un sondage OpinionWay d'octobre 2014 (contre 23 % pour l'immobilier et 31 % pour l'assurance-vie). La déprime du livret A profite effectivement à l'assurance-vie. Cette dernière a enregistré une collecte nette positive de 2,1 milliards d'euros en septembre, selon les chiffres publiés lundi par l'Association française de l'assurance (AFA). Cette collecte a quasiment doublé sur un an. Au cours des neuf premiers mois de l'année, l'assurance-vie affiche une collecte nette de 17,4 milliards d'euros, soit nettement mieux que les 10,8 milliards dégagés sur l'ensemble de l'année 2013. L'assurance-vie profite cette année d'un contexte favorable, entre stabilité fiscale promise par l'État et rémunération jugée plus attractive (en moyenne autour de 2,8 % pour les fonds en euros en 2013).



**Retraite : « Juste un autre monde »**

L'Agefi Actifs | Jean-Charles Naimi | Publié le 10 Décembre 2014

**Une réflexion accompagnée de cas pratiques, par Philippe Crevel, économiste spécialiste de l'épargne afin d'entendre et de comprendre la réalité**

Un autre monde ! En 2040, il y aura en France 25 millions de retraités. Cette belle révolution démographique inquiète et nombreux sont les particuliers à s'interroger sur le niveau de leur pension dans 10 ou 20 ans.

Spécialiste des questions de retraite, Philippe Crevel, actuellement dirigeant du Cercle de l'Épargne, livre dans son ouvrage à la fois un essai, un guide et un mémento pratique. Accessible au plus grand nombre, il décrypte dans un premier temps l'environnement et dresse une synthèse des réformes intervenues ces 20 dernières années. Dans un second temps, l'économiste établit un guide sur les systèmes de retraite selon les statuts en donnant les outils pour calculer nos futures pensions. A ce niveau, il apporte un éclairage technique sur les solutions individuelles et termine sur les « 10 bons plans pour les retraités et futurs retraité ».

Retraite, "**Juste un autre monde**", Temporis Editions, 18,90 euros TTC.





## Le Cercle de l'Épargne rebondit avec AG2R-La Mondiale

L'Argus de l'assurance | Carole Molé-Genlis | Publié le 09 décembre 2014

Après l'arrêt, en début d'année, du Cercle des Epargnants, dont **Generali** avait cessé d'être partenaire, le **Cercle de l'Épargne**, le nouveau nom de ce *think tank* sur les questions autour de l'épargne et de la retraite, animé par **Philippe Crevel**, a noué un partenariat avec **AG2R-La Mondiale**.

«AG2R-La Mondiale se réjouit de soutenir et mettre son expertise au service d'organismes de réflexion tel que le Cercle de l'Épargne pour décrypter les évolutions en matière d'assurance de protection sociale et patrimoniale en France, aider à les comprendre et préparer l'avenir», a indiqué **André Renaudin**, directeur général du groupe, dans un communiqué.

### DEUX NOUVEAUX MEMBRES AU CONSEIL SCIENTIFIQUE

Le Conseil scientifique du Cercle de l'Épargne est composé des membres de l'ancien conseil scientifique du Cercle des Epargnants auxquels se sont joints les économistes **Christian Gollier**, directeur de la Fondation Jean-Jacques Laffont - Toulouse Sciences Economiques, et **Philippe Brossard**, chef économiste d'AG2R-La Mondiale, tous deux nommés par le groupe de protection sociale.

**"atlantico.fr**  
UN VENT NOUVEAU SUR L'INFO

**14 millions d'euros... Pourquoi la retraite de François Hollande nous coûtera aussi cher qu'une retraite chapeau de grand patron**

Atlantico.fr | Tribune de Philippe Crevel | Publié le 6 Décembre 2014



Le gouvernement cherche à tordre le coup aux retraites chapeaux dans le privé, et pourtant François Hollande bénéficiera d'une retraite de plus de 35 000 euros...

Dur à avaler 14 millions d'euros... Pourquoi la retraite de François Hollande nous coûtera aussi cher qu'une retraite chapeau de grand patron François Hollande va toucher plus de 35.000 euros de retraite par mois. Crédit Reuters

Le Président de la République est un cumulard. Une fois son ou ses mandats présidentiels achevés, il pourra à vie recevoir toute une série de pensions : pension au titre de ses fonctions actuelles, pensions en tant qu'ancien parlementaire, pensions en tant qu'ancien élu local, pension au titre de son statut de fonctionnaire. Le cumul de pensions est de droit en France. Ce qui peut être choquant, c'est de se constituer des nouveaux droits au titre d'un poste que l'on n'occupe pas et cela d'autant plus que les cotisations versées dans le cadre du système des pensions de la fonction publique ne couvre pas les coûts.

Dans les faits, il n'y a pas de régime de retraite pour les fonctionnaires, les pensions sont versées à partir du budget général. Les fonctionnaires certes cotisent, d'ailleurs moins, que les salariés mais ces cotisations financent moins de 30 % des pensions.

Les Présidents de la République bénéficient d'un statut retraite spécifique à la différence des autres membres de l'exécutif. Le régime est fixé par l'article 19 de loi n° 55-366 du 3 avril 1955. Dès que le Président cesse ses fonctions, il est régi par ce dispositif qui est indépendant des régimes de retraite classiques. Cet article prévoit "qu'il est attribué aux anciens Présidents de la République française une dotation annuelle d'un montant égal à celui du traitement indiciaire brut d'un conseiller d'État en service ordinaire. La moitié de cette dotation sera réversible sur la tête de la veuve ou, en cas de décès, sur la tête des enfants jusqu'à leur majorité".

Cette pension n'est soumise à aucune condition d'âge, ni de durée de services. Elle ne dépend pas non plus de la durée ni du nombre de mandats. L'attribution de la pension n'est soumise à aucun plafond de ressources. Par conséquent elle est cumulable avec d'autres pensions, salaires ou traitements, sous réserve que ces derniers revenus ne soient pas eux-mêmes soumis à des plafonds. François Hollande entrera parfaitement dans ce cadre le jour venu.

Le montant de la pension dont bénéficient les anciens présidents de la République est de 63 000 euros brut par an, soit 5 250 euros par mois. Le seul cas qui devrait aboutir à une suspension du versement de la pension est la réélection d'un ancien président. Or, jusqu'à maintenant, ce scénario ne s'est jamais produit.

Un ancien président de la République peut, par ailleurs, cumuler sa pension avec le traitement reçu en tant que membre de droit du Conseil constitutionnel qui s'élève à 12 000 euros par an. Jacques Chirac pour des raisons de santé et Nicolas Sarkozy sur décision personnelle ne siègent plus au Conseil constitutionnel. Leur traitement a été, de ce fait, suspendu. Seul Valéry Giscard d'Estaing continue à participer aux travaux du Conseil Constitutionnel.

Par ailleurs, l'ancien chef de l'Etat conserve jusqu'à la fin de sa vie, un garde du corps, une voiture et un bureau pour son secrétariat. Selon le député René Dosière, le régime des avantages consentis aux anciens Présidents de la République a été fixé par une lettre par

Michel Charasse, alors conseiller particulier et signée par Laurent Fabius en 1985. Cette lettre mentionne qu'il est mis à disposition un appartement de fonction, meublé et équipé avec deux personnes de service. Les anciens Présidents disposent de deux policiers assurant leur protection rapprochée, une sécurité particulière pour leur domicile privé, une voiture de fonction à titre permanent avec deux chauffeurs et sept collaborateurs permanents pour leur secrétariat (un chef de cabinet, deux assistants, un fonctionnaire des archives nationales, trois secrétaires-dactylos). Toujours selon René Dosière, le coût du dispositif est évalué à 1,5 million d'euros par an et par Président.

Une pension de réversion est également prévue en cas de décès de l'ancien Président de la République. Le conjoint survivant peut obtenir à la moitié du montant auquel l'ancien Président avait droit. En cas de décès, cette fraction revient aux enfants du Président jusqu'à leur majorité.

Du fait de l'existence d'un régime spécifique de retraite qui n'existe pas pour les ministres, il serait logique que le Président, en exercice, ne puisse pas continuer à cotiser dans le cadre de sa retraite de fonctionnaire.

Nicolas Sarkozy qui n'était pas fonctionnaire n'avait pas pu pratiquer de la sorte.

En revanche, cette possibilité de se constituer des droits à la retraite en occupant une fonction au sein de l'exécutif n'est pas illogique pour les ministres.

**Contrairement à quelques idées reçues, les membres du Gouvernement, Premier Ministre compris, ne bénéficient pas d'un régime particulier de retraite.** Au moment de sa nomination, chaque membre du Gouvernement peut opter entre :

- le maintien au régime de retraite des parlementaires auquel il était, le cas échéant, affilié ;
- l'affiliation au régime général de la Sécurité Sociale et à l'IRCANTEC, s'il est non titulaire de la fonction publique ;
- le maintien au régime des pensions civiles et militaires de retraite ou de la CNRACL, ainsi qu'au Régime Additionnel de la Fonction Publique s'il a le statut de fonctionnaire.

Le droit à la pension d'ancienneté est versée quelles que soient les autres pensions touchées par l'ancien député. Ces règles concernent le Premier ministre, les ministres et les Secrétaires d'Etat.

Au niveau du Parlement, une banalisation relative du régime des retraites a été opérée en 2010 et 2013. Pour les élus locaux, les droits à pension sont relativement faibles.

Quoi qu'il en soit, les futures pensions de François Hollande seront financées par les contribuables. Le parallèle avec les fameuses retraites chapeaux est éclairant. D'un côté, c'est l'Etat, donc nous qui payons ; de l'autre, ce sont les entreprises qui provisionnent. D'un côté, il y a un passif social non financé, de l'autre un engagement préfinancé. Certes, les retraites chapeaux peuvent coûter plusieurs millions aux entreprises. Cet argent réduit les bénéfices et donc les dividendes des actionnaires. Il peut, à la marge, réduire la progression des salaires.

**La pension de François Hollande en dépassant 35 000 euros par mois est 27 fois supérieure à la moyenne française ; elle est surtout inatteignable dans le privé sans le concours de ces fameuses retraites chapeaux auxquelles le pouvoir veut tordre le coup. Le plafonnement des retraites de base et des régimes complémentaires ne permet pas de monter au-delà de 8000 euros.** Il faudrait provisionner plus de 14 millions d'euros pour financer la retraite de François Hollande compte tenu de son espérance de vie et de son âge.



**Non mais Arrco quoi !**

Votre Argent | Aurélie Blondel | Publié le 02 décembre 2014

Les deux caisses de retraite complémentaire du privé pourraient annoncer leurs fiançailles en 2015. Le point sur ce qu'une fusion entre l'Agirc et l'Arrco changerait pour vos pensions.



Situation démographique + difficultés économiques = déficits pour les régimes de retraite complémentaire des salariés du privé.

On connaît l'équation : situation démographique + difficultés économiques = déficits pour les régimes de retraite complémentaire des salariés du privé. Pour compenser le déséquilibre entre leurs recettes (cotisations) et leurs dépenses (pensions), ils utilisent leurs réserves... au risque de les épuiser. Alors, rebelote : les organisations syndicales et patronales qui pilotent l'Agirc et l'Arrco doivent se remettre autour de la table pour prendre des mesures à coup sûr impopulaires et douloureuses.

Qui va payer ? Les salariés ? Les entreprises ? Les retraités ? Probablement les trois. Au cours du nouveau cycle de négociations, qui doit courir de février à juin, les partenaires sociaux examineront une série d'idées - imposer un malus à ceux qui partent à la retraite avant 65 ou 67 ans, augmenter les cotisations, réformer la réversion, continuer à désindexer les pensions, etc. Mais on parle aussi de réformer l'architecture du système en fusionnant Agirc et Arrco en un seul régime. Le point sur les enjeux d'une telle mesure.

Pourquoi deux régimes pour la retraite complémentaire des salariés du privé ?

C'est historique, répond l'économiste Philippe Crevel, auteur de "Retraite, juste un autre monde" (Temporis, novembre 2014). "Dans la foulée de la naissance du régime général en 1945, la création de l'Agirc, en 1947, visait à permettre aux cadres de compléter leur retraite de base. Le régime général ne leur assurait pas un taux de remplacement [ratio entre la pension et le dernier salaire] correct." Rappelons en effet que la pension de base est plafonnée : la part de salaire dépassant le plafond de la Sécurité sociale (3129 € par mois en 2014) ne compte pas.

S'il existait déjà de multiples régimes complémentaires pour les non-cadres, il faut attendre 1961 pour voir naître l'Arrco, qui les fédère. Mais ce n'est qu'en 1972 que l'affiliation de tous les salariés, cadres ou non, à un régime complémentaire, devient obligatoire. La dualité demeure aujourd'hui. Les non-cadres cotisent à l'Arrco. Les cadres cotisent à la fois à l'Arrco (sur la fraction de salaire en dessous de 3129 €) et à l'Agirc (sur leur salaire au-delà de 3129 €). Agirc et Arrco fonctionnent de la même façon : ce sont des régimes à points, gérés par les syndicats et le patronat.

Pourquoi l'idée de les fusionner gagne-t-elle du terrain ?

Si ces deux-là ne se sont pas mariés, disons qu'ils sont d'ores et déjà pacés. Au fil des années, ils se sont rapprochés. Du côté des modalités des pensions, peu de différences demeurent. Et administrativement, ils sont regroupés depuis 2002 dans un même Groupement d'intérêt économique, avec un [portail commun](#).

L'idée d'une fusion est ancienne mais a assurément gagné du terrain cette année vu la gravité de la situation de l'Agirc. Si rien n'est fait, on estime que ses réserves - [9 milliards d'euros fin 2013](#)- seront épuisées dès 2018. En clair : le régime ne pourra plus régler l'intégralité des retraites dues, il ne pourra *grosso mododistribuer* en pensions que ce qu'il reçoit en cotisations. Pour l'Arrco, l'urgence n'est pas la même : ses [55 milliards de réserves](#) ne seraient épuisés que dans une dizaine d'années. Qui dit fusion dit mise en commun des réserves : leur bas de laine serait alors vide dans 8 ou 9 ans. Une bouffée d'oxygène pour l'Agirc...

Le Medef et la CFDT militent clairement pour la fusion ; CGT et CFE-CGC sont farouchement contre. "C'est reculer pour mieux sauter, et faire peser sur tous les salariés le financement du régime des cadres risquerait de nourrir les tensions entre les catégories", défend Gérard Rodriguez, à la CGT. "On n'a jamais fait d'excédents en additionnant des déficits !", lance de son côté Serge Lavagna, du syndicat des cadres. CFTC et Force ouvrière ont des positions moins tranchées et devraient jouer les arbitres. A la CFTC, on craint qu'une fusion n'induisse un nivellement par le bas des règles en vigueur ; FO semble en revanche se rallier au projet.

Quel impact sur les retraites ?

Une fusion ne pourrait être effective avant quelques années. Dans une [simulation réalisée](#) par les services techniques de l'Agirc-Arrco en vue des négociations, la date de 2019 est avancée. Les cadres ne cotiseraient alors plus qu'à un seul régime complémentaire et ne toucheraient plus qu'une pension complémentaire. L'impact sur le niveau des pensions ? Aucun pour les retraités actuels ; a priori limité pour les futurs retraités, les règles en vigueur dans les deux régimes étant déjà proches. Le rendement (pension apportée par 100 € de cotisations) est notamment désormais le même. Certains points restent quand même à harmoniser :

- **L'âge minimum pour toucher une pension de réversion** sans minoration est de [55 ans à l'Arrco, 60 à l'Agirc](#). L'harmonisation passerait probablement par un report de l'âge Arrco.

- **A salaire brut égal, les cadres [cotisent](#) légèrement plus que les non-cadres**, pour obtenir un nombre de points légèrement supérieur, donc une pension légèrement meilleure. Quels taux seraient conservés en cas d'harmonisation ? Ce serait aux partenaires sociaux d'en décider. Dans leur [simulation](#), les services de l'Agirc-Arrco ont imaginé appliquer à tous les taux actuels des cadres (taux supérieur de 0,3 point sur la part de salaire dépassant 3129 € et cotisation supplémentaire sur l'intégralité du salaire appelée "CET" - non génératrice de droits, celle-ci est aujourd'hui de 0,35 %). Les non-cadres verraient dans ce cas leurs cotisations légèrement augmenter, et leur salaire net baisser d'autant. Resterait à fixer une même répartition des cotisations entre employeur et salarié. Elle diffère pour l'instant quelque peu : c'est 40/60 % à l'Arrco, 38/62 à l'Agirc.

- **Qui dit mêmes taux de cotisation dit fin de la "Garantie minimale de points"**, [mécanisme](#) qui fait que les cadres gagnant moins de 3129 € ou à peine plus cotisent de manière forfaitaire pour obtenir quand même 120 points Agirc par an. Bonne ou mauvaise nouvelle pour ces cadres au salaire peu élevé ? "Tout dépend comment vous voyez la chose, et votre âge, note Marc Darnault, du [cabinet Optimaretraite](#). Moins de cotisations, c'est une retraite moindre, mais un salaire net supérieur..."

D'autres conséquences pour les cadres ?

L'enjeu premier de la fusion n'a rien à voir avec les retraites : c'est l'avenir du statut de cadre, déjà mis à mal par les évolutions des métiers et de la société. (Rappelons que le statut est né dans un contexte d'entrée dans la Guerre froide, dans une société très divisée et alors que le marché du travail était dominé la dichotomie encadrement/ouvriers.) L'affiliation à l'Agirc est une composante fondamentale du statut ; sans l'Agirc, certains craignent qu'il ne soit plus qu'une coquille vide.

A la clé aussi : des enjeux existentiels pour certains syndicats dont l'identité même est liée à ce statut, comme la CFE-CGC et l'Ugict-CGT. Mais aussi des enjeux en termes de protection sociale des cadres. Il faudrait notamment décider de l'avenir de la cotisation qu'ils règlent via l'Agirc pour financer leur propre "Association pour l'emploi" (l'[Apec](#)).

Et surtout, souligne [Bruno Chrétien](#), président de l'[Institut de la protection sociale](#), décider de l'avenir de la cotisation "prévoyance" de 1,50 % minimum prélevée elle aussi via l'Agirc et qui est majoritairement affectée à la garantie décès. Sur ce point, la différence de traitement avec les non-cadres est difficile à justifier. La disparition de l'Agirc serait l'occasion de repenser l'architecture générale du système de protection sociale, alors qu'aujourd'hui "le statut cadre parasite le débat et empêche une réflexion globale", estime Bruno Chrétien. De quoi sauver ces régimes ?

Certainement pas ! Aucun des négociateurs que nous avons sondés n'entend régler les soucis de l'Agirc et l'Arrco par un mariage : bref, impossible d'échapper à de vraies mesures de rigueur... Outre la mise en commun des réserves et une lisibilité accrue pour les assurés, une fusion permettrait certes quelques économies de gestion - 50 à 100 millions par an, selon Philippe Pihet, vice-président Force ouvrière de l'Arrco. Mais c'est peu au regard des besoins : le déficit technique<sup>[1]</sup> cumulé des deux régimes s'élevait par exemple à [4,4 milliards](#) en 2013.

Le mode de gestion paritaire des complémentaires du privé (la gestion par les syndicats et le patronat) est aussi en jeu. Sans la bouffée d'air apportée par la fusion, le gouvernement pourrait utiliser les graves difficultés de l'Agirc pour justifier une prise de contrôle de ces régimes, craint un responsable syndical.

*[1] Le résultat technique, c'est la différence entre les ressources et les dépenses. Inclut les transferts entre les deux régimes mais pas les résultats financiers.*

RADIO

Europe 1

[Contrats en déshérence : « Il est parfois difficile de retrouver le bénéficiaire »](#)

Europe 1 Midi | Mardi 23 décembre 2014

Philippe Crevel, économiste et secrétaire général du cercle de l'épargne, revient sur l'amende de 60 millions d'euros infligée au groupe Allianz



**Comment bien préparer sa retraite ?**

Question d'Argent | Patrick Lelong | dimanche 7 décembre 2014



Tout ce qu'il faut savoir pour bien préparer sa retraite.

La retraite, compte tenu de l'allongement de la durée de la vie, c'est *Juste un autre monde*. Et c'est le titre du livre de Philippe Crevel, économiste et cofondateur du Cercle de l'Épargne, qui vient de paraître aux éditions Temporis.

Ce livre permet à chacun de savoir quels sont ses droits en la matière, quelque soit son statut et sa profession. Mais c'est aussi l'occasion de bénéficier de conseils de première main.

Par exemple, pour compléter sa retraite au moyen d'un PERP (plan d'épargne retraite populaire), il faut s'y prendre tôt et déposer des sommes importantes pour ne pas se retrouver avec une rente d'un montant ridicule.

Selon son âge de départ, pour disposer d'une rente entre 700 et .000 euros, il faut capitaliser la coquette somme de...devinez... 400.000 euros !

### **Vivre sa retraite à l'étranger : un bon ou un mauvais plan ?**

Pas d'impôt sur les pensions de retraite au Portugal, un abattement de 40% sur les pensions au Maroc ou en Tunisie. Et pourquoi pas le Sénégal et l'île Maurice ?

Moins d'impôt, plus de pouvoir d'achat. Oui, mais quelles infrastructures pour la santé ? Quelles relations avec les administrations et les pratiques locales pas forcément les mêmes qu'en France...Et puis, parfois, la corruption.

Pour faire le point, décrypter ce qu'il faut faire et éviter, en matière de préparation de la retraite. A lire Retraite, juste un autre monde de Philippe Crevel aux éditions Temporis.

## VIDEO / TELEVISION



### [Placements : Quel bilan pour 2014 ?](#)

Intégrale Placement | Présenté par Guillaume Sommerer & Cédric Decoeur | Publié le mercredi 31 décembre 2014

Philippe Crevel dresse le bilan de l'année 2014 du monde des placements dans l'émission Intégrale Placement.



### [Épargne et Vous : comment placer son argent en 2015 ?](#)

Épargne & Vous | par Philippe Crevel & Cassien Masquillier | Publié le mercredi 31 décembre 2014

Quels placements sont à privilégier pour 2015 ? Tour d'horizon des différents produits d'épargne, par Philippe Crevel dans Épargne & Vous.



### [Épargne et vous : spécial Noël 2014](#)

Epargne & Vous | par Julien Moro | Publié le jeudi 25 décembre 2014

Pour Noël, ToutSurMesFinances.com propose de voir ou revoir deux numéros de l'émission hebdomadaire, l'une dédiée au Crowdfunding et l'autre à l'or.



**[Epargne et vous : le meilleur de 2014](#)**

Epargne & Vous | par Julien Moro | Publié le jeudi 18 décembre 2014

Depuis septembre 2014, Philippe Crevel anime Epargne et Vous, l'émission dédiée à vos finances. Pour terminer l'année, Epargne & Vous diffuse à nouveau la séquence relative aux rendements attendus des fonds euros des contrats d'Assurance vie en 2014 et celle sur le PEA.



**[C'est dans l'air](#)**

France 5 | Présenté par Yves Calvi | le 17 décembre 2014

Emission consacrée aux Retraites. Parmi les invités en plateau, Florence Legros et interview de Philippe Crevel.